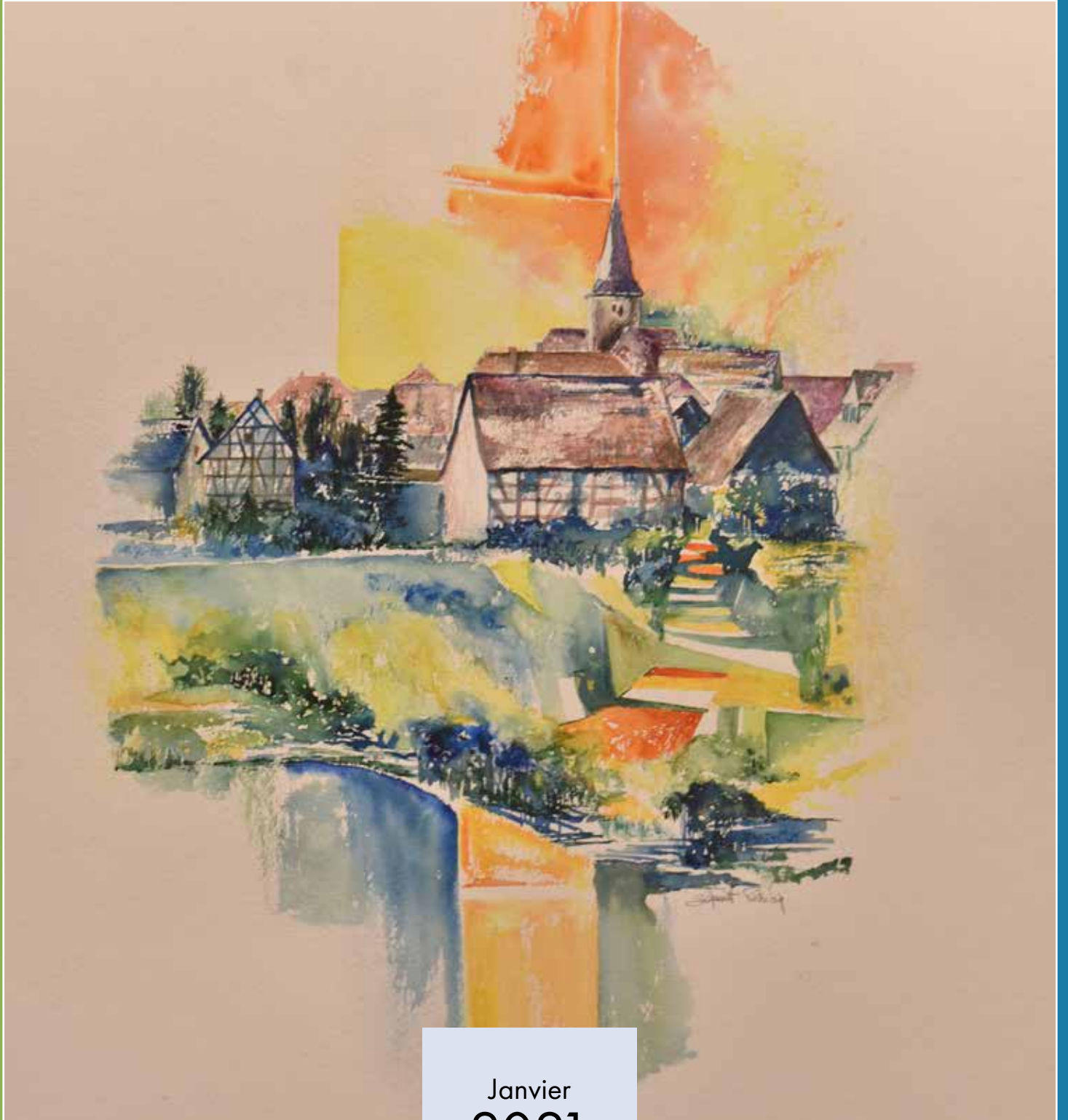




Surburjer Blattel



Janvier
2021

Sommaire

- P.3** *Le mot du maire*
- P.4** *Les vœux*
- P.6** *Etat-civil*
- P.7** *Ressources humaines*
- P.7** *Conseil municipal*
- P.15** *Environnement*
- P.22** *Grands projets*
- P.24** *Premières réalisations*
- P.26** *Autour de Noël*
- P.29** *Culture*
- P.32** *Associations*
- P.37** *Récompenses et distinctions*
- P.38** *Civilités*
- P.39** *Infos pratiques*
- P.40** *Agenda*

Directeur de la publication : Olivier Roux

Coordination : Daniel Grosshans

Comité de rédaction : Anaïs, Pierre, Nathalie, Valérie, Eric et Daniel

Graphisme : Juliebellule, Steinseltz

Impression : medialogik France SARL / Drachenbronn

Couverture : merci à Patricia Schmitt
d'avoir partagé avec nous sa belle aquarelle

Dépôt légal : à parution

Merci aux photographes

Le mot du maire

Surbourgeoises, Surbourgeois,

L'année 2020 restera certainement dans nos mémoires comme celle des épreuves et des défis.

Nous en retiendrons peu d'éléments positifs, sauf sans doute le plus important : votre comportement responsable pour affronter les multiples désagréments liés à la pandémie.

Tant de nouvelles choses dans nos vies avec un virus qui a modifié nos habitudes, suscitant un climat d'interrogations incessantes dans notre quotidien.

Nos esprits sont touchés par une crise sanitaire majeure qui nous amènera à réfléchir à ce que sera le monde de demain, notre vie d'après.

Assisterons-nous à une reprise classique de notre vie quotidienne ou connaissons-nous une modification majeure de nos vies ? Vivrons-nous comme avant ?

Les chances sont infimes, nous ne sortirons pas de cette pandémie sans changements profonds de nos habitudes.

Nous aurons à relever des défis pour relancer la vie dans notre village, il faudra réinventer la vie publique, la vie associative, collective et festive.

C'est pour cela que nous souhaitons beaucoup de courage à nos associations qui ont très souvent été réduites à l'inactivité. Votre engagement au service de la population est capital et irremplaçable, gardez toute votre motivation et l'envie de proposer de belles animations lors de jours meilleurs, **nous avons besoin de vous et c'est ensemble que nous bâtirons cette nouvelle vie.**

Le printemps a également été le moment du renouvellement des équipes municipales, à Surbourg comme dans toute la France.

Je voudrais saluer le travail des élus sortants et de nos prédécesseurs. Nous sommes tous de passage dans cette responsabilité, il ne faut jamais l'oublier. L'objectif de nos actions et de nos décisions étant de ne pas grever l'avenir à nos successeurs.

Bien qu'en attente d'installation pendant deux mois, le nouveau conseil municipal s'est mobilisé au service de la commune, avec la mise en place du service de courses pendant le confinement et en distribuant les masques en tissu.

L'installation de la nouvelle équipe municipale a finalement eu lieu le 27 mai, après la fin du confinement. Les différentes commissions ont été créées, les délégations pour les adjoints attribuées, le budget 2020 voté le 16 juillet. Malgré le contexte difficile, l'année 2020 aura vu un certain nombre de dossiers aboutir, en voici quelques-uns : la construction du local de rangement à la nouvelle salle des fêtes, le renforcement du réseau d'assainissement et la réfection de la voirie de la rue des Peupliers, l'aménagement de la rue de la Paix, le début des constructions dans le lotissement Les Vergers, l'acquisition d'équipements pour notre équipe technique, la mise en place de quelques miroirs, la fusion de la bibliothèque de l'école élémentaire avec notre bibliothèque municipale ainsi que le renouvellement majeur des ouvrages, l'arrivée de nombreux bénévoles pour la gestion de la bibliothèque mais également l'arrivée d'autres bénévoles pour divers travaux dans la commune... un grand merci à la nouvelle équipe d'élus et de bénévoles pour le travail fourni.

Les chantiers de cette mandature seront importants et chacun devra s'investir. L'intérêt général sera notre fil conducteur.



Pour 2021, l'équipe municipale a d'ores et déjà validé certaines décisions majeures notamment la construction d'une nouvelle école maternelle qui sera intégrée dans le projet du périscolaire géré par la Communauté des Communes de l'Outre-Forêt et la première tranche de la réhabilitation de la rue du Maréchal Leclerc. Bien sûr, d'autres réalisations viendront compléter ces projets.

Formulons des vœux pour que cette expérience de l'année 2020 nous rende plus humbles, plus raisonnables, que chacune et chacun s'efforce de vivre de façon plus fraternelle et plus solidaire.

Je vous adresse au nom de mes collègues élus, du personnel communal et en mon nom personnel les meilleurs vœux pour une belle et heureuse année 2021.

Votre maire, Olivier ROUX

Canton de WISSEMBOURG

VOS CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX à votre écoute !



Madame, Monsieur,

L'année qui s'achève aura vu l'Alsace et ses habitants profondément meurtris. 2020 restera pour nous toutes et tous comme une année particulière marquée par les crises sanitaires, économiques et sociales, mais c'est aussi une année où plus que jamais l'Alsace a su faire preuve de résilience et durant laquelle la solidarité et l'humanisme rhénan ont fait leur preuve. 2020 restera également comme la dernière année des Conseils Départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, puisque dès le 1^{er} janvier 2021 ceux-ci seront regroupés au sein de la Collectivité Européenne d'Alsace, dotés alors de compétences complémentaires et supplémentaires.

Plus proche, plus efficace, plus rapide et plus visible... L'action et les politiques publiques portées par la Collectivité Européenne d'Alsace répondront aux attentes exprimées au quotidien par les alsaciennes et les alsaciens. Attractivité, développement économique, transfrontalier, bilinguisme, tourisme, mobilité... seront dès demain pensés, gérés et développés à cette échelle et à celle de son espace rhénan. Elles se construiront pour vous et avec vous. Le lien de proximité qui existe aujourd'hui sur notre canton, entre les habitant (e)s et élu(e)s que nous sommes, sera préservé. Les 80 cantons alsaciens demeureront le périmètre d'élection et d'action de vos représentants départementaux.

2021 verra ainsi la renaissance institutionnelle de l'Alsace au travers de la Collectivité Européenne d'Alsace et de l'avènement des Conseillers d'Alsace. Soyez assurés qu'ils seront attachés à conserver et promouvoir l'accompagnement que nous vous apportons ainsi qu'à notre territoire, et ce avec pour unique objectif d'améliorer votre vie quotidienne à tous les âges de la vie.

E glickliches Nejes Jahr in Ejch àlli.

Stéphanie KOCHERT & Paul HEINTZ

Conseillère et Conseiller Départementaux du canton de Wissembourg



La conseillère régionale

Mesdames, Messieurs,

Nous venons de traverser une année éprouvante, chahutée par les mauvais cahots d'une crise sanitaire inédite, qui bouleverse nos modes de vie et ébranle notre système économique ! Beaucoup d'entre nous ont été meurtris au sein de leur famille. Face à cette pandémie qui nous impacte tous, la région Grand Est se bat à vos côtés et a choisi de mettre les bouchées doubles en démultipliant les nécessaires solidarités.

Aux personnels soignants exposés en première ligne, la région a notamment apporté les masques leur faisant cruellement défaut. Aux lycéens, nous avons permis la continuité pédagogique à distance, puisque le Grand Est a été la première région de France à doter progressivement les 192 000 lycéens d'un ordinateur, à donner accès à près de 8 500 ressources numériques et à recruter 110 informaticiens pour accompagner ce changement. Une initiative parfois accueillie avec scepticisme en 2017 lorsque nous avons effectué ce choix avant-gardiste, et désormais louée. Et je veux saluer ici le travail des enseignants et des jeunes qui ont dû se réinventer dans leurs méthodes de travail et trouver les meilleurs ajustements, avec le soutien des parents, pour persévérer sur la voie de la réussite scolaire.



Dans la même veine novatrice, le déploiement de la fibre très haut débit (THD) pour tous, avec le soutien de différents partenaires, fait de nos territoires la première région de France à être entièrement fibrée. Dans une Alsace du Nord désormais couverte à plus de 80% par la fibre, celle-ci facilite le maintien de nos liens intergénérationnels et la continuité de nos activités multidisciplinaires, durant ces mois où nous sommes appelés à limiter nos contacts en présentiel.

Notre engagement au service du progrès économique et social des territoires et des habitants a également conduit la région à mettre sur pied non seulement des mesures d'urgence, mais également un plan de relance ambitieux centré notamment sur nos commerces et entreprises dans toutes leurs diversités (industrielle, artisanale, agricole...). Un programme sur mesure pour les structures de petite taille qui maillent nos campagnes nos villes, est destiné à leur permettre de solidifier et renforcer leurs activités pour continuer à être pourvoyeurs d'emplois.

Que ce soient des projets structurels portant sur un large périmètre ou des projets dans nos communes, l'ensemble de nos politiques s'attachent à relever le défi du développement durable qui requiert de concilier impératifs environnementaux, développement économique et progrès social. De nombreuses aides sont destinées à réduire la dépendance aux énergies fossiles en optant pour des énergies renouvelables (solaire, bois, agrocarburants...), ou réhabiliter des espaces de friches...

Les élus de la région attachent également une importance particulière à l'accès pour tous, à des services de qualité. La région a déployé un vaste programme d'aides aux communes rurales pour mettre en place de nouveaux services destinés à améliorer la qualité de vie de ses habitants. Ainsi, tel espace d'accueil, espace de sport ou de culture... et autres progrès du cadre de vie, ont pu être concrétisés avec l'aide de la région.

Dans ce contexte de crise, donner corps au bien vivre ensemble reste plus que jamais la colonne vertébrale de nos politiques publiques. La concertation avec les citoyens et l'aménagement harmonieux des territoires - économique, environnemental et sociétal - en sont les principaux piliers.

« *Le vrai courage ne se laisse jamais abattre* » disait un célèbre écrivain. Tenons bon et entrons dans cette nouvelle année 2021, animés d'espoir, de désir de renouveau et d'ambition de reconquêtes.

E gutes nejes Johr und àlles Beschte!

**Evelyne Isinger, Conseillère régionale
Déléguée au transport transfrontalier
evelyne.isinger@grandest.fr**

**Maison de la région en charge du secteur de l'Alsace du Nord :
Tél. : 03 88 03 40 80 / maison.saverne-haguenau@grandest.fr**

Etat-civil

Grands anniversaires de l'année 2020

101 ans

Joséphine HILTENBRAND, le 23 août (Maison de retraite)

98 ans

Joseph OBERLE, le 30 juin (Maison de retraite)

96 ans

Marie PFOHL, le 27 mai (Maison de retraite)

95 ans

Elisabeth JACQUES née GUSCHING, le 1^{er} juillet

94 ans

Rose BEYER née SCHMITT, le 12 septembre (Maison de retraite)

93 ans

Jeanne SIEGEL née RUSTENHOLTZ, le 11 janvier

Robert WEIMER, le 6 avril

92 ans

Alice STAUB née JUNG, le 04 avril

Germaine WINGERING née DONIUS, le 28 mai

Marie-Louise JENNE née DEUBEL, le 23 août

Gerda NORTH née REMY, le 14 novembre

91 ans

Marguerite KLOPFENSTEIN née NIESS, le 2 avril

Adèle BUCHERT née BRAYE, le 16 mai (Maison de retraite)

Alice WERLY née FUCHS, le 4 juin (Maison de retraite)

90 ans

Marthe WOLLENSACK née STECK, 7 janvier

Madeleine SCHEIBEL née HOLLENDER, le 6 mars décédée le 11 juin

Emile RAUCH, le 14 mars

Hélène BASTIAN née SCHEIBEL, le 28 mars (Maison de retraite)

Charles DONIUS, le 1^{er} mai

Marguerite WALTER née KUHNMUNCH, le 1^{er} mai (Maison de retraite)

François HAUMESSER, le 24 mai

René NORTH, le 21 novembre

Denise FORST née SCHMITT, le 12 décembre

85 ans

Marie FASSEL née WERNERT, le 5 janvier

Anne SCHMITT née MEYER, le 28 janvier

Alice VOEGELE née WALTER, le 5 février décédée le 2 avril

Justine WEISSBECKER née WALTER, le 20 février

Jeanne WEISS née MULLER, le 25 septembre

Robert SCHMITT, le 5 novembre

80 ans

Jean PLANCHENOT, le 18 janvier

Ulrich BLOCK, le 27 janvier

Jacqueline BUTTNER née HUMBERT, le 10 mars

Germaine STEFFAN née SUGG, le 10 avril

René MERCK, le 1^{er} août

Marlène HICKEL née SCHMITT, le 21 septembre

Hélène RAUCH née VOEGELE, le 25 septembre

Christiane SCHMITT née WEISS, le 13 décembre

Eugène WEISS, le 13 décembre

Laure VONAU née KINDMANN, le 19 décembre

Marie-Rose LENHARD (Sœur), le 19 décembre

Anniversaires de mariage

60 ans, Noces de Diamant

Cécile BADINA & Eugène WEISS, le 29 juillet

50 ans, Noces d'or

Annette MACHI & Lucien WENDLING, 26 juin

Simone WALTER & Rémy SCHMITZ, le 03 juillet

Naissances

25/01/2020	Gaël KETTERING
20/05/2020	Léo SCHMITT
20/08/2020	Charlotte Rosalie RAUCH
19/09/2020	Anatole OFFNER
19/09/2020	Léonie OFFNER
09/10/2020	Augustin MEISS
15/10/2020	Lizéa OSTERTAG
01/12/2020	Noah GRESS

Mariages

06/06/2020	Laurine KENNEL & Anthony Olivier MATS
11/07/2020	Laura Noémie SCHAEFFNER & Stéphane Alexandre IGEL
29/08/2020	Véronique Annie Marcelle BICKEL & Fabrice Marcel VALENTIN
19/09/2020	Amélie PRINTZ & Sylvain WOELFFEL
24/10/2020	Stéphanie BECHER & Joël COTTENTIN

Décès

Marie WALTER née SCHEIBEL 87 ans 11/03/2020
Marie-Louise FILSER née SCHARF 80 ans 16/03/2020
Alice Agathe VOEGELE née WALTER 85 ans 02/04/2020
Louis STEFFAN 81 ans 07/05/2020
Manuel JACQUES 36 ans 05/06/2020
Madeleine Marie SCHEIBEL née HOLLENDER 90 ans 11/06/2020
Ernest WALTER 82 ans 01/07/2020
Marie Berthilde GOETTMANN née BUR 67 ans 09/12/2020
Richard RUPP 71 ans 29/12/2020

Conseil municipal

SÉANCE DU 5 MARS 2020

Dernier conseil de l'ancienne équipe municipale sous la présidence de M. Christophe Scharrenberger.

1. AFFAIRES FINANCIÈRES

- Construction d'un périscolaire à Surbourg

Après avoir pris connaissance des différents points abordés lors de la réunion du Conseil Communautaire de l'Outre-Forêt dans sa séance du 22 janvier 2020, le Conseil Municipal

- Approuve l'avant-projet définitif de la construction d'un périscolaire par la Communauté de communes sur un terrain de Surbourg, pour un montant de travaux prévisionnels estimés à 1 342 063.00 € HT, hors frais de maîtrise d'œuvre et frais annexes

- Approuve la prise en charge des aménagements extérieurs- lot n°18 voiries / aménagements extérieurs pour un montant prévisionnel de 197 633.00 € HT par la Commune de Surbourg

- Approuve le planning prévisionnel ainsi que le plan de financement y afférent

- Décide de mettre à la disposition de la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt les terrains cadastrés section 1 n°218 d'une superficie de 687 m² et section 26 n°30 et 31 d'une superficie respective de 971 m² et 899 m² où seront réalisés les travaux de construction de la structure.

- Rétrocession rue de la Paix

Dans le cadre de l'aménagement de la rue de la Paix, le Conseil Municipal approuve le PV d'arpentage en fixant à 1 000 € le prix de l'are pour l'alignement de 7 parcelles réalisé par le Cabinet Baur de Haguenau.

- Demande d'admission en non-valeur – assainissement

Après délibération, le Conseil Municipal accepte l'admission en non-valeur pour des sommes n'ayant pu être recouvrées par le trésorier et s'élevant à 6 119.99 €.

- Comptes administratifs 2019

Section Investissement ; Résultat de l'exercice déficitaire 2019 : - 749 483.50 €
Section de Fonctionnement ; Résultat de l'exercice excédentaire 2019 : 709 776.79 €
Résultat de clôture de l'exercice 2019 : - 39 706.71 €

2. TRAVAUX

- Enfouissement réseau rue de la Paix - Rosace

Après en avoir débattu le Conseil Municipal autorise le maire à signer un devis établi par l'entreprise ROSACE à Entzheim relatif aux travaux d'enfouissement de réseaux rue de la Paix à Surbourg s'élevant à 9 540,00 € HT.

3. AFFAIRES DE PERSONNEL

- Contrats d'assurances statutaires – Renouvellement

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'accepter la proposition du courtier Gras Savoye via l'assureur Allianz Vie concernant l'assurance de nos agents communaux pour une durée de 4 ans à partir du 01.01.2020. Ce contrat est résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

- Service Intérim – Centre De Gestion (CDG 67) de la fonction publique

Vu les nécessités de pallier aux absences momentanées d'agents municipaux, ou de faire face à des accroissements temporaires d'activité et considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin propose un service d'intérim public en mettant à disposition des agents contractuels auprès des collectivités bas-rhinoises, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le maire

- à faire appel au service intérim du CDG 67, en fonction des nécessités de services,

- à signer toute convention de mise à disposition d'un agent du service intérim avec Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin ainsi que les documents y afférents,

Les dépenses nécessaires seront autorisées après avoir été prévues au budget.

Ressources humaines

LE SECRÉTARIAT ÉVOLUE

L'année 2020 a connu quelques changements au niveau du secrétariat. Dès le mois d'août, il y a eu dans un premier temps, l'embauche en CDD à temps partiel de **Eliane Malet**. Cela a permis dans un deuxième temps de définir un profil de poste pour le ou la future adjoint administratif.

Parmi tous les candidats, le choix s'est finalement porté après sélection sur dossier puis entretiens en la personne de **Audrey Rehaïem**. Nous lui souhaitons réussite dans cette nouvelle fonction.



Audrey Rehaïem

- Réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux

Considérant que la réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux dans la fonction publique est une obligation pour les collectivités territoriales dans le domaine de la santé et la sécurité du travail; Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise Monsieur le maire à signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes dont les dispositions sont les suivantes :

- Le Centre de Gestion du Bas Rhin sera coordonnateur du groupement et chargé de procéder, dans le respect des règles de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire.
- La commission d'appel d'offres compétente pour retenir le prestataire sera celle du Centre de Gestion du Bas-Rhin.
- Le Centre de Gestion du Bas-Rhin signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans l'avenant d'adhésion.

Précise que les crédits nécessaires à la réalisation du diagnostic des risques psychosociaux de la collectivité seront prévus au Budget Primitif ainsi que le remboursement des frais de gestion à hauteur de 8%.

4. AFFAIRES COURANTES

- Rapport et conclusions – enquête publique : modification N°3 du PLU

Le Commissaire enquêteur M. Gabriel NEUSCH émet un avis favorable sur le projet de modification N°3 du PLU transformation de la zone 2AUX en 1AUX au terme de son enquête.

- Contrat d'entretien toitures-terrasses - salle des fêtes

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de confier à l'entreprise SOPREMA (Agence de Strasbourg) l'entretien annuel des toitures terrasses de la salle des fêtes située rue du Stade à Surbourg à raison d'une intervention par an pour une durée de trois ans. Le montant de cette prestation s'élève à 750,00 € HT /an.

- Contrat d'assistance technique à l'exploitation et à la maintenance des installations de la station de traitement des eaux usées

Après délibération le Conseil Municipal, autorise à l'unanimité, le contrat fixant les conditions administratives, techniques et financières dans lesquelles la Commune confie à SUEZ Eau France la mission d'assistance biologique à l'exploitation et l'entretien sur la station de traitement des eaux usées situées à Surbourg et les obligations et droits en résultant pour les deux parties. La rémunération forfaitaire annuelle s'élève à 8 695 € HT.

- Renouvellement à neuf de l'éclairage du hall couvert du Tennis Club Surbourg

Dans le cadre de la transition énergétique et des économies d'énergie, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité le renouvellement à neuf de l'éclairage du hall couvert du Tennis Club de Surbourg avec un passage au LED et l'inscrit au budget primitif 2020 et retient l'offre de l'entreprise

Hauswirth pour un montant de 6 514 € HT après consultation de 3 entreprises locales. Le Tennis Club Surbourg contribuera à hauteur du prix HT diminué de la subvention d'investissement communale de 20 %.

5. SUBVENTIONS | VIE ASSOCIATIVE

- Renouvellement convention Vergers et Jardins Surbourg

Après délibération le Conseil Municipal décide de reconduire la convention pour une durée de 10 ans, dans la limite de l'existence de l'association Vergers et Jardins de Surbourg présidée par M. Jacques FOLZENLOGEL.

- Convention Danse pour tous

Le Conseil Municipal informe qu'une convention a été signée entre la Commune et l'association Danse Pour Tous pour 2019/2020. Les cours de danse se tiendront dans l'ancienne Salle des Fêtes de la Mairie, le mercredi de 19h à 21h45, sur 36 séances par année au tarif de 15 € la séance soit une contribution annuelle de 540 €. Pour cause de transfert de salle, cette année la contribution s'élèvera à 510 €.

- Subvention jeunes membres de Surbourg

Le Conseil Municipal, après délibération et sur présentation des listings afférents, décide de verser les subventions pour jeunes membres suivantes :

- US SURBOURG 410 € pour 41 jeunes membres
- TENNIS CLUB SURBOURG 260 € pour 26 jeunes membres

- ABCM – Demande de subvention

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, alloue une subvention de 30 € à l'école ABCM Zweisprachigkeit de Haguenau pour l'organisation d'une semaine en classe de découverte en immersion en Allemagne.

- Association des œuvres scolaires – Demande de subvention

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, alloue une subvention d'un montant de 240 € à l'association des Œuvres Scolaires Wissembourg où sont scolarisés 160 élèves de Surbourg.

SÉANCE DU 27 MAI 2020 - Le PV de la séance a été publié dans le bulletin du mois d'août 2020.

SÉANCE DU 9 JUIN 2020 - Le maire, Olivier ROUX, accueille les conseillers municipaux et les informe du déroulement et des règles de bon fonctionnement des futures séances du conseil municipal.

1. AFFAIRES FINANCIÈRES

- Versement des indemnités au maire

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire au taux maximal de 51.6% de l'indice brut terminal de la grille indiciaire de la fonction publique, pour une population de 1 000 à 3 499 habitants.

- Versement des indemnités aux adjoints au maire

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions posées par la loi, les indemnités de

fonctions versées aux adjoints au maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget municipal. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au maire au taux maximal de 19.8% de l'indice brut terminal de la grille indiciaire de la fonction publique pour une population de 1 000 à 3 499 habitants.

2. AFFAIRES COURANTES

- Instances intercommunales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne les délégués qui représenteront la Commune dans les syndicats dont elle est membre, comme suit :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
SYNDICAT MIXTE DE SOULTZ-SOUS-FORÊTS	ROTH Valérie, SCHMITT Claude	REYMANN Aurélie, OESTERLÉ Nadia
SYNDICAT DE CURAGE ET DE RECTIFICATION SAUER EBERBACH	WAGNER Bruno	BISSELBACH Éric
SYNDICAT DES EAUX DE SOULTZ-SOUS-FORÊTS	ROUX Olivier, SCHMITT Claude	GROSSHANS Daniel, LANG Anaïs
SDEA	BISSELBACH Éric	
SYCOFOSE	ROUX OLIVIER, WAGNER Bruno	BISSELBACH Éric

- Désignation des représentants aux autres structures

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne les délégués qui représenteront la Commune dans les autres structures dont elle est membre, comme suit :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Association des maires ruraux	ROUX Olivier	
Association des maires de France	ROUX Olivier	
Conseil d'Ecole Maternelle	ROTH Valérie, MULLER Anne, REYMANN Aurélie	
Conseil d'Ecole Élémentaire	ROTH Valérie, MULLER Anne, REYMANN Aurélie	
Conseil de Fabrique	ROUX Olivier	SCHMITZ Nathalie

- Installation des commissions communales / compétences et compositions

Le Conseil municipal peut former des commissions qui seront chargées d'étudier les questions soumises au conseil. Ces commissions sont limitées à une catégorie d'affaires et peuvent être permanentes ou temporaires,

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe à 8 le nombre des conseillers qui siégeront dans les commissions au sein desquelles ils ont été désignés et décide de composer les commissions communales de la manière suivante :

	Description	Membres
Administration générale	Affaires juridiques, Assurances, Contentieux administratif et général, Adjudications diverses (bois, chasse, fermages), Elections (révision de la liste et organisations), Intercommunalité	Président : ROUX Olivier Membres : BASTIAN Cathie, FORST Rémy, OESTERLÉ Nadia, WILHELM Pierre
Communication et information, développement numérique (nouvelle)	Correspondance presse, Informatique, Bulletin municipal, Site internet, Communication réseaux sociaux	Président : GROSSHANS Daniel Membres : BISSELBACH Eric , LANG Anaïs, ROTH Valérie, SCHMITZ Nathalie, WILHELM Pierre
Ouverture des plis	Ouverture des plis suite à consultation pour attribution des marchés	Président : ROUX Olivier Membres titulaires : FORST Rémy, LANG Anaïs, SCHEIBEL Gérard, SCHMITT Claude
Cadre de vie	Fleurissement, Zone de loisirs (city / aire de jeux), Décoration du village et des Espaces verts, Illuminations de Noël ...	Président : SCHMITZ Nathalie Membres : BASTIAN Cathie, MULLER Anne, MULLER Véronique, OESTERLÉ Nadia, SCHEIBEL Gérard
Voirie / Réseaux	Réseau d'assainissement, Station d'épuration, Assainissement non collectif, Voirie communale, Chemins ruraux et places, Eau potable, Eclairage public, Electricité, Gaz naturel, Téléphone, Signalisation et sécurité routière, Incendie, Fibre	Président : WAGNER Bruno Membres : BISSELBACH Eric, FORST Rémy, GERBER Rémi, LANG Anaïs, WILHELM Pierre
Finances	Budget, Compte administratif, Comptabilité, Compte de gestion, Emprunts et trésorerie	Président : TROLL Olivier Membres : GROSSHANS Daniel, LANG Anaïs, REYMANN Aurélie, ROTH Valérie, WAGNER Bruno
Solidarité et action sociale	Action sociale, Animations et aide aux seniors, Banque alimentaire, Soutien dans les démarches administratives sociales	Président : SCHMITZ Nathalie Membres : BASTIAN Cathie, MULLER Anne, OESTERLÉ Nadia
Environnement & Ecologie	Forêt, faune, flore Journée écologie citoyenne Action pour le développement écologique	Président : WAGNER Bruno BISSELBACH Eric, FORST Rémy, GERBER Rémi, LANG Anaïs, OESTERLÉ Nadia
Animation culturelle	Chemin d'Art sacré, Fête de la Musique, Expositions, concerts, - Gestion de la Bibliothèque	Président : SCHMITZ Nathalie Membres : BASTIAN Cathie , BISSELBACH Eric, GROSSHANS Daniel, ROTH Valérie, OESTERLÉ Nadia

	Description	Membres
Fêtes et cérémonies	Accueil des nouveaux arrivants, Fête des personnes âgées, Cérémonies officielles, Manifestations (14 juillet, fête du village), Grands anniversaires	Président : SCHMITZ Nathalie Membres : BASTIAN Cathie, GROSSHANS Daniel, MULLER Anne, MULLER Véronique
Affaires scolaires	Ecole Maternelle, Ecole Elémentaire, Enfance, Relations avec le périscolaire, Relations avec les aides maternelles	Président : ROTH Valérie Membres : MULLER Anne, REYMANN Aurélie, TROLL Olivier
Urbanisme, Développement économique & sanitaire	Autorisations d'urbanisme, PLU, Droit de préemption urbain, Suivi des projets d'implantation de commerces, professions de la santé.....	Président : GROSSHANS Daniel Membres : GERBER Remi, GROSSHOLZ Christiane, LANG Anaïs
Patrimoine & Immobilier	Mise en valeur du patrimoine, Entretien bâtiments et édifices communaux, Monuments historiques, Installations classées	Président : TROLL Olivier Membres : FORST Rémy, SCHEIBEL Gérard, WILHELM Pierre
Vie associative	Développement de la vie associative Equipements sportifs Relations avec les associations locales	Président : GROSSHANS Daniel Membres : BASTIAN Cathie, BISSELBACH Eric, OESTERLÉ Nadia, SCHMITZ Nathalie, WILHELM Pierre
Gestion des salles communales	Réservation des salles Nettoyage / Agent d'entretien Maintenance / Entretien des salles et de l'équipement.	Président : ROTH Valérie Membres : BASTIAN Cathie, MULLER Anne, MULLER Véronique, SCHMITZ Nathalie
Bégaar	Relations avec notre village jumelé.	Président : ROUX Olivier Membres : BASTIAN Cathie, LANG Anaïs, MULLER Anne, OESTERLÉ Nadia, SCHEIBEL Gérard
CCAS		Président : ROUX Olivier ADAM Sophie, BASTIAN Cathie, BURG Myriam, GASS Bernadette, GOETTMANN Catherine, MULLER Anne, OESTERLÉ Nadia, SCHMITZ Nathalie

- CCID Commission Communale des Impôts Directs

Une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée de la manière suivante:

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission
 - de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ce qui concerne la commune de Surbourg. Les titulaires sont Valérie Roth, Jean-Pierre De Jonge, Roselyne Forgas, Jean-Paul Scheibel, Vincent Pestana, Joël Cottenti.
- La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

- Désignation du membre délégué au SDEA

Monsieur le maire informe les membres du conseil Municipal qu'en prolongement du renouvellement des conseillers municipaux de mars 2020, il convient de désigner le représentant siégeant au niveau local, territorial et global du SDEA, conformément à ses statuts. Considérant que ce délégué commun pourra être issu du Conseil Municipal, le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de désigner Monsieur Eric BISSELBACH pour la compétence assainissement.

SÉANCE DU 10 JUILLET 2020

Election des grands électeurs en vue des sénatoriales de septembre 2020.

SÉANCE DU 16 JUILLET 2020

1. AFFAIRES FINANCIÈRES

- Budget primitif principal 2020 et Budget primitif assainissement 2020

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif Principal de l'année 2020. Il s'équilibre comme suit :

- o Section de fonctionnement (dépenses et recettes) : 1 251 839,00
- o Section d'investissement (dépenses et recettes) : 1 710 453,00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif Assainissement de l'année 2020. Il s'équilibre comme suit :

- o Section d'exploitation (dépenses et recettes) : 386 327,00
- o Section d'investissement (dépenses et recettes) : 382 233,00

- Redevance assainissement 2020

Après délibération, le Conseil municipal, décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les tarifs de la redevance d'assainissement de l'exercice 2020, à savoir:

- Part fixe : 17.00 € HT
- Prix du m³ d'eau consommée : 1.63 € HT

- Taux d'imposition des taxes directes locales

Le Conseil Municipal après en avoir débattu décide de maintenir les taux votés l'année précédente et en conséquence n'augmentera pas les taux de taxe foncière:

- o Taxe foncière sur les propriétés bâties : 11,60%
- o Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 44,14%

2. AFFAIRES DE PERSONNEL

- **Création d'un poste d'adjoint administratif non titulaire**

Pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, le Conseil Municipal décide à l'unanimité après délibération, la création d'un emploi d'adjoint administratif principal 2^e cl en qualité de contractuel pour une durée hebdomadaire de service fixée à 22/35e. La rémunération se fera sur la base de l'indice majoré 418, indice brut 483. Le contrat d'engagement sera établi pour 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

3. AFFAIRES COURANTES

- **Désignation des électeurs pour l'élection des délégués du collège des communes au comité syndical de l'ATIP (Agence Territoriale de l'Ingénierie Publique)**

Étant donné que la commune de Surbourg est membre de l'ATIP, elle se doit de désigner un électeur titulaire et un électeur suppléant qui seront appelés à voter pour la liste de candidats du collège des communes au sein du Comité syndical de l'ATIP. Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal désigne M. Olivier ROUX maire, en qualité d'électeur titulaire et M. Daniel GROSSHANS, 1^{er} adjoint en qualité d'électeur suppléant.

- **Désignation des représentants au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées – CLECT**

La CLECT a pour mission d'évaluer le montant total des charges financières transférées et leur mode de financement. Il est proposé au Conseil Municipal de désigner 2 représentants. A l'unanimité, le Conseil Municipal, sur proposition du maire désigne Olivier ROUX (maire) et Olivier TROLL (adjoint chargé des finances) comme représentants de la Commune.

- **Colthab**

La société Colthab a sollicité une dispense de règlement au titre de la location de l'emplacement d'un container à vêtements représentant un montant de 122 €. En raison de la crise sanitaire le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet une suite favorable à cette demande.

- **Tarifs communaux**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas augmenter les tarifs communaux.

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2020

1. AFFAIRES FINANCIÈRES

- **Choix des travaux faisant l'objet d'une demande de subvention dans le cadre du Plan Marshall**

Dans le contexte actuel de crise sanitaire liée à la Covid-19, le département a créé le Plan Marshall, il s'agit d'un dispositif de 200 millions d'euros afin de soutenir l'économie locale et de préserver les emplois sur notre territoire. Dans le but d'accompagner la relance de l'activité, il résulte notamment de ce Plan Marshall le fond de solidarité communale qui est une aide exceptionnelle du département dont le montant est plafonné à 100 000 € par projet dans le but d'aider les communes à créer et réhabiliter leur patrimoine communal. Pour la commune de Surbourg le montant de la subvention sera de 100 000 € par projet, soit un investissement d'environ 350 000 € HT

(taux modulé de 31 %). Dans le but d'être susceptibles de bénéficier des subventions départementales pré-citées, Monsieur le maire et le Conseil Municipal ont donc décidé à l'unanimité de soumettre les 2 projets suivants:

PROJET N°1: Travaux d'aménagement d'un 1^{er} tronçon de voirie rue du Maréchal Leclerc ainsi que des travaux de sécurisation des entrées Nord (Rue du Docteur Deutsch) et Ouest (Rue du Maréchal Leclerc).

Ce projet global d'un coût approximatif de 470 000 € HT consiste plus précisément :

À la mise en place d'un dispositif de ralentissement de vitesse de type « double écluse » rue du Docteur Deutsch RD 264 –Entrée Nord

À la mise en place d'un dispositif de ralentissement de vitesse de type « double écluse », création d'un trottoir, déplacement du panneau d'agglomération, sécurisation du carrefour avec la rue des Thermes et mise en place de l'éclairage rue du Maréchal Leclerc RD 250 –Entrée Ouest, Rue du Maréchal Leclerc, 1^{er} tronçon de voirie-rue du Docteur Deutsch/N°28 rue du Maréchal Leclerc, réaménagement des trottoirs et bordures, chaussée ramenée à 6ml, création d'un arrêt de bus, mise en place d'une écluse simple, déplacement du feu tricolore et aménagement d'un carrefour giratoire au croisement avec la rue du Docteur Deutsch.

Mise en souterrain du réseau Télécom et Fibre Optique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de réaliser l'ensemble du projet tel que présenté
- Décide de prévoir les crédits au budget 2021,
- Décide de solliciter auprès des différentes structures les subventions dont pourraient bénéficier les travaux
- Autorise Monsieur le maire à signer tout document s'y rapportant.
- Approuve le plan de financement prévisionnel figurant ci-dessous:

Coût estimatif des travaux	371 000 € HT
- Dissimulation du réseau Télécom + Fibre	60 000 € HT
- Divers frais et maîtrise d'œuvre	39 000 € HT
Total	470 000 € HT
Subvention du Conseil Départemental et DETR	140 000 € HT
Autofinancement	130 000 € HT
Emprunt	200 000 € HT

PROJET N°2: Intégration de l'école maternelle dans le bâtiment du Périscolaire

Dans le cadre du projet de la Communauté de Communes de l'Outre Forêt consistant en la construction d'un périscolaire au 22 rue des Ecoles à Surbourg pour lequel le coût de l'aménagement extérieur est à la charge intégrale de la commune de Surbourg et dans l'optique pour la commune de mutualiser les dépenses et d'optimiser cet investissement, le maire propose d'intégrer à ce projet une école maternelle qui pourrait être installée dans le RDC bas de ce bâtiment, libre d'occupation. Pour ce faire, des modifications structurelles pour la partie du RDC bas seront nécessaires,

ce qui engendrerait un coût estimatif de 1 122 892 € HT incluant le second œuvre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, - Décide de réaliser sous réserve de l'obtention de subventions, les travaux afin d'intégrer l'école maternelle au niveau du RC bas dans le bâtiment du périscolaire

- Décide de prendre en charge le coût supplémentaire de cette intégration,

- Décide de prévoir les crédits au budget 2021,

- Décide de solliciter auprès des différentes structures les subventions dont pourraient bénéficier les travaux dont le Fonds de Solidarité Communal et la DETR.

- Autorise Monsieur le maire à signer tout document s'y rapportant

- Approuve le plan de financement prévisionnel figurant ci-dessous:

Coûts des travaux supplémentaires	978 129 € HT
Coûts de la maîtrise d'œuvre 14,8%	144 763 € HT
Total	1 122 892 € HT
Subvention du Conseil Départemental et DETR	460 000 €
Autofinancement	262 892 €
Emprunt	400 000 €

2. TRAVAUX

- **Choix du bureau d'études pour la maîtrise d'œuvre Rue du Maréchal Leclerc**

Dans le cadre de la maîtrise d'œuvre des travaux de voirie, éclairage public et enfouissement du réseau téléphonique et fibre optique dont les montants sont estimés à 470 000 €, le Conseil Municipal après délibérations retient à l'unanimité la proposition du bureau d'études BEREST à un taux honoraire de 4,2% soit un montant de 16 254 € HT

- **Caniveau – Rue du Maréchal Leclerc - pose de miroirs et travaux divers**

Le maire informe le Conseil Municipal du devis signé avec l'entreprise HERRMANN concernant des travaux réalisés sur le caniveau à hauteur du 99 rue du Maréchal Leclerc s'élevant à 580.80 € TTC. Le Conseil Municipal accepte également le devis de EG Signalisation pour la fourniture et la pose de miroirs et de travaux supplémentaires dans diverses rues pour un montant de 1 471.00 € HT.

- **Devis Cabinet Baur Haguenaou – Rue de Vignes**

Le maire informe le Conseil Municipal, la signature du devis BAUR Géomètres concernant des travaux de division d'une parcelle et de rétablissement de 3 bornes, rue des Vignes, s'élevant à 1 176 € TTC.

3. AFFAIRES DE PERSONNEL

- **Renouvellement du contrat de M. Paul Kowaleski**

Le maire expose au Conseil Municipal la situation contractuelle de Monsieur Paul KOWALEWSKI, agent de maîtrise principal à temps complet 35h auprès de la Commune depuis le 12/4/2018 et bénéficiant d'un contrat d'engagement « vacance temporaire d'emploi » renouvelé par tacite reconduction jusqu'au 11/4/2020. La durée totale du contrat initial prolongation comprise ne pouvant excéder 2 ans et souhaitant reconduire le contrat, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le maire à:

- effectuer les déclarations de vacance de poste pour les périodes 2019/2020 et 2020/2021

- rédiger et signer, pour régularisation, le contrat d'engagement du 12/04/2019 au 11/04/2020 et la période du 12/04/2020 au 11/04/2023. Ce nouveau contrat ne pourra être renouvelé que par reconduction expresse sachant que la durée des contrats successifs ne pourra excéder 6 ans.

4. AFFAIRES COURANTES

- **Assistant de prévention – CDG 67**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, le maire à désigner Monsieur Michel-Ange GAUSS en tant qu'Assistant de Prévention dans le but d'assister et de conseiller l'Autorité Territoriale dans la démarche d'évaluation des risques, la mise en place de la politique de prévention des risques et la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail dans la collectivité.

- **Choix du support de communication pour l'information à la population**

Afin d'offrir à toute personne de suivre l'actualité de la commune en temps réel et gratuitement sur son smartphone via l'application PanneauPocket, le Conseil Municipal à l'unanimité a décidé d'adhérer à PanneauPocket pour l'année 2020, pour un coût de 180,00 € TTC annuel (résiliable tous les ans).

- **Achats masques : répartition de la commande TROTEC**

Suite à l'achat de 40 000 masques de la Communauté de Communes de l'Outre Forêt auprès de la société TROTEC, le Conseil Municipal accepte le montant de la participation soit 395.63 € restant à charge pour Surbourg, déduction faite de la subvention de 50% de l'état.

- **Devis WEB IN et SMI de L'EST**

Le maire informe le Conseil Municipal de la signature des devis suivants:

- WEB IN relatif à l'achat d'un PC, pour la directrice de l'école maternelle, s'élevant à 1 022.45 € TTC

- SMI de L'EST pour le dépannage informatique survenu à l'école primaire s'élevant à 293 € TTC.

- **CM-CIC**

Le conseil après en avoir débattu autorise le maire à accorder une réponse favorable au CM-CIC pour amorcer les démarches auprès des propriétaires pour l'acquisition des terrains pour la seconde tranche de lotissement rue de la Paix.

5. SUBVENTIONS | VIE ASSOCIATIVE

- **Amicale des sapeurs pompiers de Surbourg**

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre en charge la facture du renouvellement du stock d'accessoires de cérémonies du corps des Sapeurs-Pompiers de Surbourg pour un coût s'élevant à 649.81 € TTC.

- **Tennis Club de Surbourg : subventions dans le cadre des travaux d'investissement réalisés par les associations locales**

Suite à l'acquisition par le Tennis Club d'une débroussailleuse thermique et d'un coffret interrupteur horaire pour un montant total de 636.79 € TTC, le Conseil Municipal octroie 20 % de cette somme soit 127,35 €, dans le cadre du versement de subventions aux associations pour travaux d'investissement.

1. AFFAIRES FINANCIÈRES

- Demande d'admission en non-valeur – service assainissement

Le Conseil Municipal accepte, l'admission en non-valeur de taxes et produits irrécouvrables transmis par le Trésorier portant sur l'exercice 2013 2016 et 2018 pour le budget annexe assainissement s'élevant à 84,54 €.

- Décision modificative – service assainissement

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créditer 359 € au budget assainissement 2020 afin d'honorer le mandatement de la redevance modernisation des réseaux collecte qui s'élève à 15 359 €. L'équilibre se fera par la diminution de 359 € des crédits « charges diverses de gestion courante ».

- Acquisition d'une remorque et d'une cuve d'arrosage

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité l'achat d'une remorque et d'une cuve d'arrosage afin d'optimiser les conditions de travail des agents communaux. Après consultation de 3 sociétés, la proposition la moins disante de la société JS Fournitures a été retenue:

o Remorque Robust avec plateau 2 517.34 € HT,

soit 3 020.81 € TTC

o Cuve Arrosage sur remorque thermique :

5 075.00 € HT, soit 6 090.00 € TTC

- Acquisition de chalets de Noël

Le conseil municipal a approuvé la validation de la commande de chalets de Noël auprès de la société la moins disante ALKARA pour un montant de 768 €.

- Acquisition d'une vitrine d'affichage Mairie

Prix 966 € TTC

- Acquisition d'un pupitre pour les discours

Prix 705,6 € TTC

2. TRAVAUX

- Chantier rue de la Paix | Devis HERRMANN

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le devis de la société HERRMANN pour le revêtement :

- du carrefour rue des Vergers/Paix

13 734.71 € TTC

- des surfaces publiques à l'arrière des caniveaux rue Paix/Marseillaise/Vergers

7 792.80 € TTC

3. AFFAIRES DE PERSONNEL

- Recrutement d'un adjoint administratif – secrétariat de mairie / Création d'un emploi d'adjoint administratif principal 2e cl a temps complet contractuel

Dans le cadre du recrutement d'un adjoint administratif, 15 candidatures ont été réceptionnées. M. le maire et M. GAUSS ont reçu 4 candidats pour un premier entretien. Ensuite 3 candidats ont été retenus pour un second entretien passé avec M. le maire, Mme SCHMITZ et M. GROSSHANS. Après concertation le choix s'est porté sur Mme Audrey REHALEM, 33 ans de Betschdorf. La durée du contrat d'engagement est fixée à 6 mois à compter du 2/11/2020 soit jusqu'au 1/05/2021

sous réserve de la publication de la vacance du poste. Le contrat ne pourra être renouvelé que par reconduction expresse. La durée totale du contrat, prolongation comprise, ne peut excéder 2 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide à l'unanimité la création d'un emploi permanent, contractuel, d'adjoint administratif principal de 2^e CL à temps complet, à raison de 35/35^{ème} à compter du 2/11/2020, pour les fonctions d'adjoint administratif. La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 430, indice majoré : 380

- charge le maire des formalités administratives liées au recrutement à savoir la rédaction du contrat et de la publication de la déclaration de vacance de l'emploi nouvellement créé.

- Prolongation du contrat d'Éliane Malet au sein du poste d'adjoint administratif non titulaire

Afin d'accueillir dans les meilleures conditions Mme Audrey REHALEM au sein du secrétariat de la mairie le Conseil Municipal a accepté de renouveler de 3 mois le contrat de Mme Eliane MALET.

4. AFFAIRES COURANTES

- Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales

Le Conseil Municipal est chargé de désigner des membres au sein de la commission de contrôle des listes électorales, leur rôle sera de contrôler la régularité de la liste électorale et d'examiner les recours administratifs préalables formés par les électeurs intéressés contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation du maire.

Sont donc désignés pour faire partie de la commission de contrôle des listes électorales :

	Titulaires	Suppléants
Liste conduite par Olivier ROUX	SCHEIBEL Gérard FORST Rémy BASTIAN Cathie	MULLER Anne MULLER Véronique GERBER Rémi
Liste conduite par Christiane GROSSHOLZ	BISELBACH Eric	REYMANN Aurélie
Liste conduite par Claude SCHMITT	SCHMITT Claude	OESTERLE Nadia

- Jury d'assises - Année 2021

Après tirage au sort en séance publique, le Conseil Municipal désigne les électeurs/électrices suivants:

- VOEGELE Denis, domicilié 8 rue des Charmes à 67250 SURBOURG

- BONIS Viviane épouse WARTHER, domiciliée 11 rue des Chasseurs à 67250 SURBOURG

- HERRMANN Christiane épouse FRIEDMANN, domiciliée rue du Général de Gaulle à 67250 SURBOURG

5. SUBVENTIONS | VIE ASSOCIATIVE

- Expression Corporelle de Betschdorf (ECB):

La Commune de SURBOURG donne un droit d'usage à la Section AGF - Expression Corporelle Betschdorf, pour l'occupation d'une salle au prix de 20.-€ la séance, pour son activité d'expression

corporelle. Le nombre de séances est estimé à 36 / année

- Association danse pour tous:

L'association dispense 36 séances/an à raison de 15€/séance soit une contribution de 540 €/an

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2020

1. AFFAIRES FINANCIÈRES

- Fiscalité directe locale – Prélèvements FPIC – régularisation annuelle

Ayant réceptionné en mairie la fiche d'information concernant la répartition de droit commun du FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) pour 2020 qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Suite au courriel de M. le Trésorier de Soultz-sous-Forêts nous devons constater un prélèvement de 10 312 € pour reversements du FPIC » contre 4 000 € initialement inscrits au budget primitif. Dans ces conditions, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder aux ajustements nécessaires dans le budget principal 2020.

- Charges de Personnel

Les 3 recrutements de cette année impactent les finances de la collectivité et imposent des ajustements budgétaires et nous conduisent à prendre une décision modificative du budget primitif. Dans ces conditions, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder aux ajustements nécessaires dans le budget principal 2020 et crédite 10 000 € au chapitre « charges de personnel » et prélève la même somme du chapitre « charges à caractère général ».

2. TRAVAUX

- Travaux d'aménagement rue de la Paix – Avenant HERRMANN

Dans le cadre des travaux d'aménagement Rue de la Paix, les lots 1 et 2 doivent faire l'objet d'un avenant. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise M. le maire à signer ces avenants.

LOT 1 – VOIRIE | Travaux supplémentaires : pavés, terrassement, espace vert, raccordement voirie – rue Dr Deutsch.

Marché initial du 25.01.2019 - montant :

249 194,25 € HT

Avenant n° 1 : plus-value d'un montant de montant :

10 745,00 € HT

Avenant n° 2 objet de la présente délibération :

plus-value de 14 070,30 € H.T.

Nouveau montant du marché :

274 009,55 € HT

LOT 2 – Assainissement | Travaux supplémentaires : raccordement siphon intersection lotissement

Marché initial du 25.01.2019 - montant : 120 037,50 € HT

Avenant n° 1 : plus-value d'un montant de montant :

1 560,00 € HT

Nouveau montant du marché : 121 597,50 € HT

3. AFFAIRES DE PERSONNEL

- Autorisation de recruter des agents non titulaires de remplacement, occasionnels ou saisonniers

Considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence du remplacement de fonctionnaires territoriaux indisponibles, ou du recrutement de personnel à titre occasionnel ou saisonnier, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- D'autoriser Monsieur le maire pour la durée de son mandat à recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires pour remplacer des agents momentanément indisponibles. Il sera chargé de la constatation des besoins concernés, de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées.

- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

4. AFFAIRES COURANTES

- Convention de dématérialisation des actes administratifs et budgétaires

Dans le but de permettre la dématérialisation de l'envoi de documents et actes légaux à la Sous-Préfecture de Haguenau-Wissembourg le Conseil Municipal à l'unanimité autorise M. le maire

- à recourir à la télétransmission en signant une convention avec le Préfet du Département

- à passer un marché avec le tiers de télétransmission homologué retenu par la commune à savoir avec la société SRCI. Un devis a été signé avec Odyssee Informatique incluant le forfait annuel de 150 € HT pour le logiciel en lui-même, le déploiement pour un montant de 150 € HT et l'installation s'élevant à 90 € HT. Ce qui fait un total de 390 € HT pour l'année à venir puis 150 € HT les années suivantes.

- à acquérir des certificats d'authentification RGS pour les agents chargés de la télétransmission des actes. Un devis a été signé par le maire précédant pour un montant de 220 € HT.

- Sécurisation de rues et des routes

Afin de sensibiliser les conducteurs aux excès de vitesse constatés sur différents axes et rues de Surbourg, il est proposé d'acquérir un radar pédagogique. Trois entreprises ont été sollicitées et à l'unanimité le Conseil Municipal retient l'entreprise Elan Cité pour un montant de 1654€ HT et autorise le maire à signer le devis.

- Association foncière de remembrement (AFR)

Il convient de procéder au renouvellement des membres du bureau de l'Association Foncière de Remembrement pour ce faire le Conseil Municipal doit désigner 5 membres (3 titulaires – 2 suppléants) propriétaires de foncier non bâti de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne en tant que membres titulaires André FOLZENLOGEL, Rémy FORST, Germain SCHMITT et comme membres suppléants Denis MERKEL et Bernard MULLER.

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2020

Non disponible au moment de la rédaction du bulletin.



Plan de Surbourg et localisation de sa forêt

9 français sur 10 vont au moins une fois par an en forêt. Les forêts ont trois rôles essentiels. Un enjeu économique à savoir la production de bois, un enjeu écologique en étant des réservoirs de biodiversité pour la faune et la flore et enfin, un rôle social. Pour la forêt de Surbourg, ce dernier aspect se traduit principalement par la production de bois de chauffage par les particuliers et la régulation du gibier par les chasseurs.

1. La situation géographique

La forêt de Surbourg se situe à 2 km à l'ouest du village en direction de Gunstett. Elle s'étend sur 105 hectares et fait partie d'un massif forestier de trois communes avec la forêt de Dieffenbach-lès-Wœrth au nord et la forêt de Gunstett à ouest.

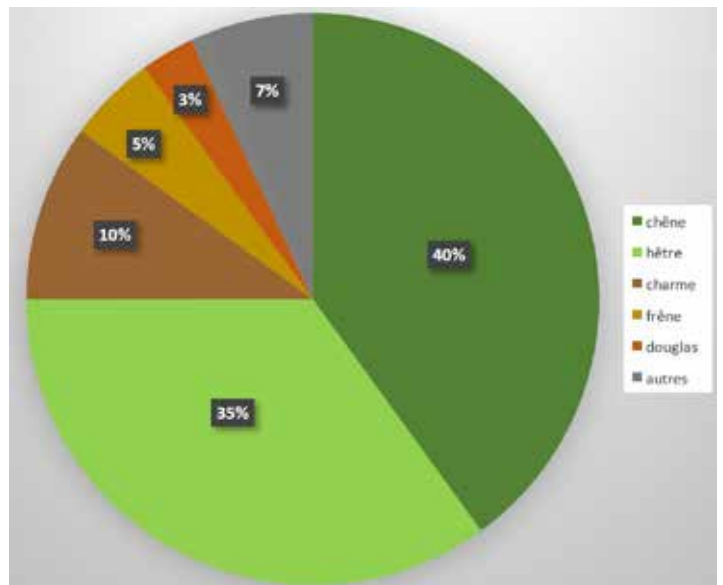
Elle est coupée en deux par la RD 250 qui relie Surbourg à Gunstett. La partie nord constituée d'un sol plutôt limoneux, est référencée dans les collines pévivosgiennes et est divisée en parcelles numérotées de 1 à 7. Elle est bordée au nord par le Sumpfgraben qui est un site d'intérêt écologique. La partie sud est située dans la plaine d'Alsace et est composée des parcelles 8, 9 et 10. On y trouve un sol argileux et détrempé en hiver.

La forêt de Surbourg s'étend du nord au sud sur 2 km. Son altitude est 153m au sud et 205m pour le point le plus élevé au nord, soit un dénivelé légèrement supérieur à 50 mètres.

2. Les essences

La forêt de Surbourg est une forêt de feuillus, on y compte plusieurs espèces d'arbres différentes.

Les essences les plus communes sont le chêne, le hêtre, le frêne, le charme, le douglas mais on y trouve également de l'épicéa, du merisier, du bouleau du tremble, de l'érable champêtre, du robinier et de l'aulne.



Proportion des essences dans la forêt de Surbourg

3. L'arbre

On sait tous ce qu'est le tronc, les branches, les racines ou encore l'écorce et le feuillage. Mais les forestiers utilisent un langage technique qui mérite quelques éclaircissements. La sève des arbres circule sous son écorce.

La sève brute monte pour alimenter les feuilles en eau et en minéraux dans la partie appelée l'aubier. La sève élaborée provenant des feuilles circule dans le liber. Elle transporte les matières organiques produites par la photosynthèse.

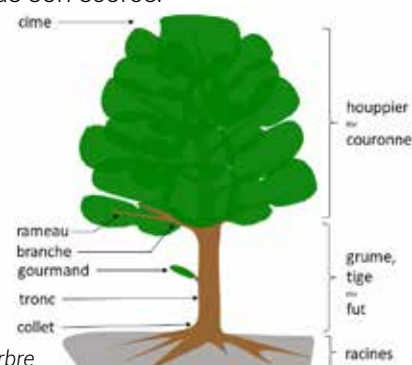


Schéma d'un arbre



Section d'un chêne

En période de lune descendante, la sève se dirige vers les racines. C'est la période propice pour effectuer la taille ou la coupe des arbres.

La partie au centre sur tronc s'appelle le Duramen : c'est du bois « mort », la sève n'y circule plus. Les cernes permettent de compter l'âge de l'arbre car chaque printemps, l'arbre génère un nouveau cerne.

4. Affaiblissement des arbres

Malheureusement, beaucoup de ces arbres souffrent de sécheresse, des champignons et des insectes.



Parcelle 9 où les frênes et les épicéas ont été abattus

Le frêne est attaqué par le chalarra, un champignon qui affaiblit les arbres en attaquant les rameaux. Un champignon secondaire, l'armillaire vient ensuite aggraver la situation en décomposant les racines, ce qui tue l'arbre. Tout le quart Nord Est de la France est touché par ce champignon.

Le hêtre souffre de la chaleur, ce qui a pour conséquence l'apparition de taches noires et de coups de soleil sur l'écorce. Celle-ci se fissure et craquèle. Le décollement de l'écorce fragilise l'arbre et le rend plus vulnérable aux attaques des insectes et aux maladies.



Ecorce d'un épicéa rongé par les scolytes

L'épicéa quant à lui est attaqué par le scolyte. Cet insecte présent sur tout le Grand-Est, profite de l'affaiblissement des arbres par la sécheresse pour creuser des galeries sous l'écorce des épicéas vivants et finit par couper la circulation de la sève qui provoque la mort de l'arbre.

Le rougissement des sapins est également dû aux fortes chaleurs et aux longues périodes de sécheresse des dernières années. Les arbres sont affaiblis par le fait qu'ils ne disposent pas des réserves en eau suffisantes pour s'alimenter. Les épinettes dépérissent, deviennent rouges et les arbres meurent en quelques semaines.

Le chêne est victime des chenilles processionnaires qui mangent les feuilles. Si les agressions se répètent chaque année, les chênes sont affaiblis et au bout d'une décennie, ils finissent par mourir. Actuellement la forêt de Surbourg n'est pas concernée par cette épidémie mais on trouve ces insectes à moins de 30km.

Depuis les années 80, l'aulne est attaqué par un champignon qui s'est développé le long des cours d'eau.

La maladie de l'encre touche les châtaigniers. Sa propagation est favorisée par les printemps humides et des sols détrempés. Cependant, il n'y a pas de châtaignier dans la forêt de Surbourg

5. Le chêne

Le chêne est l'essence objective de la forêt de Surbourg. Quatre familles de chênes sont présentes à Surbourg : le chêne sessile, le chêne pédonculé, le chêne chevelu et le chêne rouge. Mais les essences qui sont privilégiées dans notre forêt sont le chêne sessile et le chêne pédonculé. Ils sont coupés au bout de 180 ans. Ils sont principalement exploités pour le bois d'œuvre et leur prix de vente est d'environ 300 € /m³. Le bois de chêne est dur, de densité élevée et ne craint pas l'humidité. Ce bois noble est utilisé par les ébénistes et les tonneliers. Autrefois il était utilisé pour les constructions navales, les charpentes de cathédrale ou pour les roues de chariots.



Ecorce d'un chêne recouvert de mousse

On trouve le chêne sessile dans la partie nord de la forêt car il résiste à la sécheresse estivale. Le chêne pédonculé est plutôt présent dans la partie sud de la forêt. Il supporte les sols engorgés d'eau durant l'hiver.

Le chêne chevelu est reconnaissable par la teinte orange dans les creux de son écorce. Il a une croissance rapide mais n'a pas de valeur économique.

Le chêne rouge est originaire d'Amérique du nord, il a également une croissance rapide et son tronc est gris et lisse.

6. Le hêtre

Le hêtre est la deuxième essence la plus commune dans la forêt de Surbourg. Son écorce est gris clair et lisse et son bois est blanc. C'est un arbre au feuillage caduc, c'est-à-dire qu'il perd ses feuilles en hiver. La phrase à retenir pour dissocier le hêtre du charme est : « Le charme d'Adam c'est d'être à poil ». Ce qui indique que la feuille de charme est denticulée (à dents) alors que le bord de la feuille du hêtre est lisse avec de petits poils.

Le hêtre est une essence qui n'a pas besoin d'être accompagnée lors du stade de la régénération. Il n'est pas travaillé comme le chêne lors de ses premières années.



Hêtre avec taches noires

La floraison du hêtre a lieu en avril-mai et les fruits du hêtre sont les faines. Les hêtres sont abattus à l'âge de 100 ans en vue de leur exploitation. Le prix de vente est d'environ 60€/m³ pour le bois d'œuvre.

Malheureusement, le hêtre souffre de la chaleur, ce qui a pour conséquence l'apparition de taches dans le bois et donc des pertes au niveau du prix de vente comme bois d'œuvre.

7. L'entretien de la forêt

La forêt de Surbourg est entretenue par un garde forestier de l'ONF (Office national des forêts).

Vincent Lefort surveille l'évolution des arbres, l'apparition des maladies, la pression du gibier.

« Le plan d'aménagement des forêts », document établi sur 20 ans par le bureau de l'ONF de Saverne, préconise pour la forêt de Surbourg de favoriser la régénération de chênes. L'objectif est d'avoir 80 tiges par hectare soit un chêne tous les 15 mètres, tout en assurant également la diversité des espèces pour pouvoir faire face aux potentielles crises sanitaires. Si une des espèces est victime d'une épidémie, la présence d'autres arbres évitera que la forêt de Surbourg ne soit complètement dénudée.

La fonction du garde forestier est de sélectionner les plus beaux bois, les plus forts, les plus sains qui sauront résister aux futures crises auxquelles ils devront faire face durant les décennies à venir.

Le garde forestier effectue le martelage : c'est une opération qui désigne les arbres qui vont être abattus pour améliorer les autres arbres. Dans la forêt de Surbourg, le marquage est fait à la peinture par une croix rouge ou un point rouge.



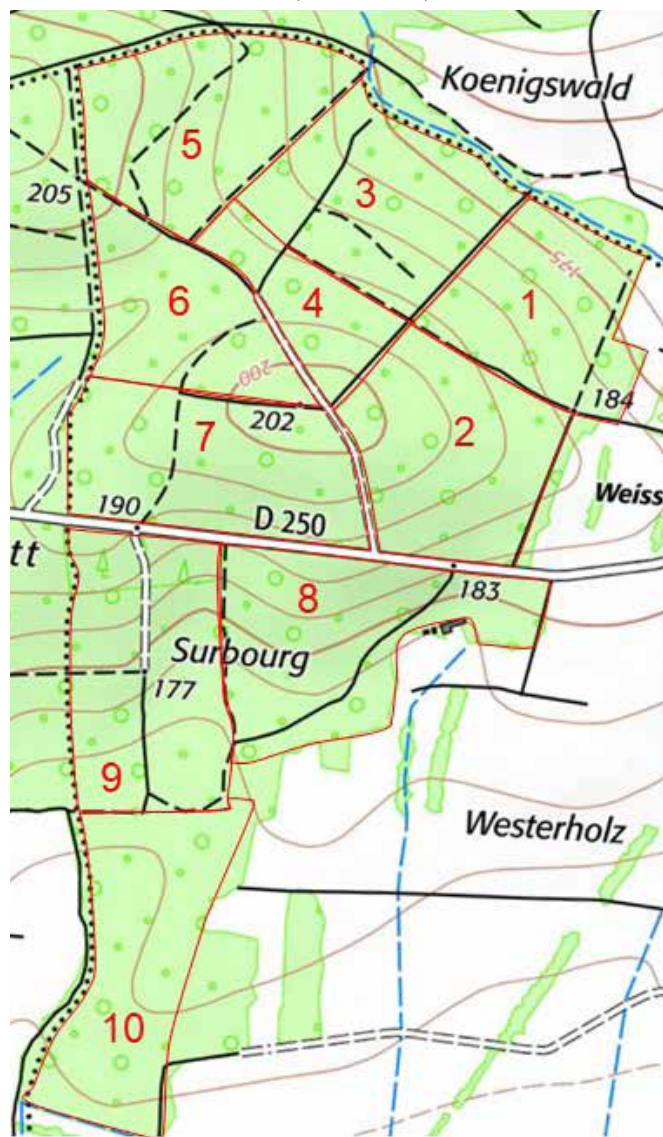
Vincent Lefort de l'ONF

Il est secondé par l'équipe d'ouvriers forestiers du SYCOFOSE, le syndicat des communes forestières de Soultz et environs. Il s'agit de Gregory, Yannick, Guy, Claude et un apprenti, Maxime qui effectuent les tâches d'entretien sur les 13 communes forestières.

Toutes ces tâches ont pour but d'accompagner les stades de peuplement d'une forêt. Les trois stades sont la régénération, l'amélioration et la maturation.

8. La régénération ou le renouvellement

Les surfaces en régénération représentent 20% de la forêt de Surbourg. Dans les années 90, on pratiquait la régénération artificielle. Sur une partie de la parcelle 1, des chênes et des douglas ont été plantés en ligne. Puis, dans la parcelle 5, suite à la chute des arbres causée par la tempête de 1999, des chênes ont été plantés en placeaux.



Numérotation des parcelles de la forêt de Surbourg

Actuellement, sur les parcelles 3, 4, 5, 9 et 10, c'est la régénération naturelle qui est favorisée. Une grande partie des arbres est coupée pour créer des éclaircies et avoir un ensoleillement abondant du sol. Les jeunes pousses vont pouvoir ainsi se développer. Pour obtenir des semis et générer de nouveaux peuplements, seuls les plus beaux chênes sont conservés.

Les jeunes plants poussent les uns à côté des autres, très serrés, très fermés pour les obliger à monter pour chercher la lumière et que les branches basses meurent. Sur la parcelle 9 et 10, de nombreux placeaux de 5 à 25 m² sont repérés par de la peinture bleue.



Placeau de régénération de chêne et arbres à abattre marqués

Les ouvriers forestiers vont surtout intervenir pour sauver le chêne de la concurrence tout en conservant un peu de diversité, l'objectif à ce stade est de garantir la survie d'un maximum de chêne.

On considère que le stade de régénération dure une vingtaine d'années.

9. L'amélioration ou expansion

Les surfaces en amélioration représentent 65% de la forêt de Surbourg. L'amélioration est le stade le plus long dans la vie du peuplement. Les prélèvements visent à donner de la lumière et de l'espace pour permettre aux arbres les plus prometteurs de se développer.

Sur le placeau initial, il ne reste plus que quelques arbres. Les coupes d'éclaircissement sont effectuées tous les 5 à 8 ans, toujours dans le but d'améliorer les arbres restants. Le bois prélevé est utilisé comme bois de chauffage.

Lorsqu'on considère que la hauteur de la grume est suffisante, qu'elle a atteint 6 à 10 m, on effectue une nouvelle éclaircie plus importante pour permettre à l'arbre sélectionné une expansion de son houppier.

En d'autres termes, on sélectionne la plus belle grume du placeau et les autres arbres sont coupés. L'arbre restant va bénéficier à lui seul des réserves en eau et l'espace pour développer son feuillage. Avec l'apport de lumière plus important, la photosynthèse est augmentée et le tronc gagne en diamètre plus rapidement.

10. La maturation

Lors du stade de maturation, le travail d'amélioration se poursuit au profit des plus beaux spécimens. L'objectif à ce stade est de développer la grume, d'augmenter son diamètre.

Pour les chênes, la maturation dure de l'âge de 80 à 200 ans. L'arbre ne va plus grandir mais on va intervenir tous les 6 à 10 ans pour couper toutes les autres essences qui montent dans le houppier. Les arbres à proximité qui se développent plus rapidement vont lui prendre une partie de la lumière et vont mettre le chêne en stress. Au bout d'environ 200 ans, quand la descendance est assurée, on effectue une coupe de régénération. L'arbre est vendu comme bois d'œuvre.

Pour les hêtres, ce stade dure de 40 à 100 ans. Contrairement au chêne, son houppier est en constante expansion. Il a donc besoin de plus en plus de réserve. Ce qui le rend plus vulnérable en période de sécheresse.

Pour le résineux, la maturation commence à 55 ans mais ne dure pas. Ils vont rapidement être récoltés.

11. La biodiversité

La forêt est un véritable trésor de biodiversité. Cela désigne la variété des espèces vivantes. Au-delà du grand nombre d'essences différentes dans la forêt de Surbourg, la biodiversité est assurée par la présence de nombreux animaux.



Bois morts laissés dans la parcelle 9

Des îlots de vieux bois sont conservés par les forestiers à des fins écologiques. Les arbres morts constituent des habitats pour les insectes et les rongeurs. Ils favorisent le développement des champignons, des mousses et lichens.



Arbre cassé laissé pour les pics et les chauves-souris

Par ailleurs, il est demandé aux bûcherons de laisser les rémanents, les branches d'un diamètre inférieur à 7cm. La dégradation du feuillage et des jeunes branches permet la restitution des matières organiques et des minéraux.

Les arbres cassés ou à cavité sont également conservés. Ce sont des abris pour les chauves-souris, les insectes et des sources de nourritures pour les oiseaux. Ils sont préservés par les forestiers à des fins écologiques.

Le lierre qui grimpe autour des arbres n'est pas un parasite. Il les protège des intempéries et favorise la biodiversité car il abrite et nourrit de nombreuses espèces d'insectes et d'oiseaux.



Ornières laissées pour les batraciens

Les ornières dans les chemins de débardage ne sont comblées qu'au début de l'été pour avoir des zones humides et permettre le développement des batraciens.

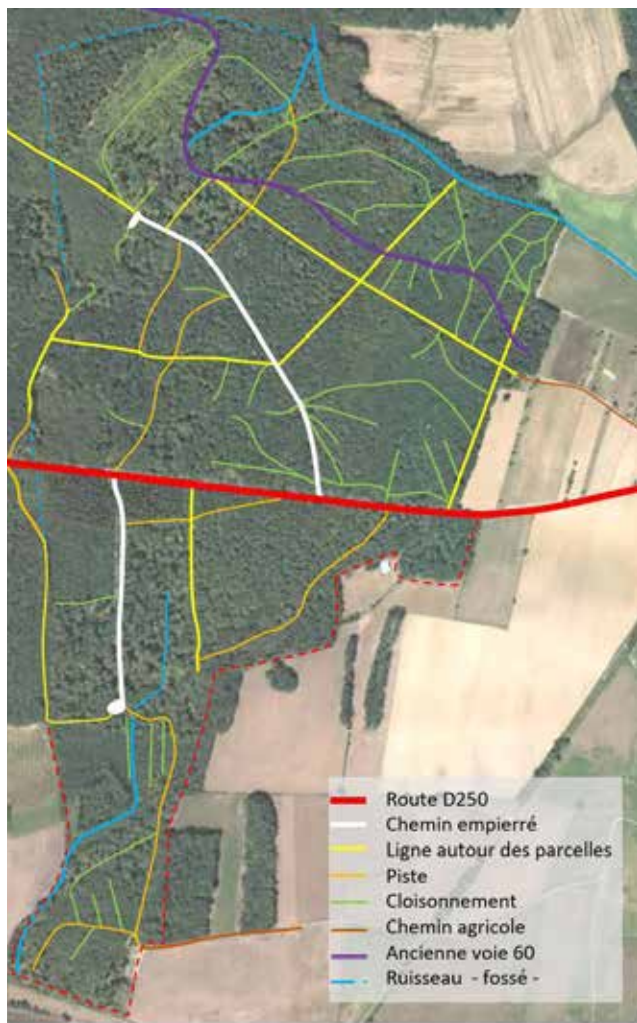
Malheureusement, avec le dérèglement climatique, on constate une érosion de la biodiversité. Plusieurs essences souffrent de la sécheresse, elles deviennent ainsi plus vulnérables aux attaques des champignons ou des insectes comme les scolytes.

Dans le Grand-Est, des programmes sont mis en place par l'ONF pour rendre les forêts plus résilientes. Futur-Forest a pour but de tester dix nouvelles essences comme, entre autres, le pin de Macédoine, le liquidambar, le sequoia toujours vert, le chêne méditerranéen ou le calocèdre.

Les îlots d'avenir sont un programme de plantations pour la forêt de demain en réponse aux changements climatiques. Démarré en 2017, les 75 îlots de 2 hectares constituent des laboratoires à ciel ouvert où sont testés des essences comme le chêne pubescent ou le sapin de Turquie. Actuellement, dans la forêt de Surbourg, on privilégie la régénération naturelle et il n'y a pas réellement de surface où ces programmes peuvent être mis en œuvre.

12. Les chemins forestiers

La partie sud de la forêt est traversée par un chemin qui débouche sur un chemin agricole dans le Westerholz. En partant de la D250, au bout de 500 mètres se trouve une place de retournement. Ce chemin revêtu de gravier a été refait en 2019.



Types de chemins dans la forêt de Surbourg

Ensuite le chemin forestier ou piste, est en moins bon état, envahi par les ronces et déformé par les ornières laissées par les tracteurs lors de l'enlèvement du bois. Tout le long du chemin, des pistes et des cloisonnements permettent de sortir le bois des différentes parcelles.

Dans la partie nord, un autre chemin empierré, également terminé par un espace de retournement, sépare les parcelles 6 et 7 des parcelles 2 et 4. Des lignes permettent de circuler tout autour des parcelles. Un marquage blanc sur les arbres indique les limites de parcelles. Les parcelles 5 et 9 sont délimitées par des fossés sur les côtés où il n'y a pas de chemin.

La partie nord était traversée par la voie 60. Il reste quelques vestiges de cette voie de chemin de fer.

L'utilisation de ces chemins forestiers est réservée aux engins forestiers mais interdite quand le sol est détrempé ainsi qu'en période de dégel pour éviter de dégrader leur état. La circulation sur chemins de terre ou hors des chemins est strictement interdite aux quads, aux motos cross ou aux voitures. Elle est sanctionnée par procès-verbal.



Fossé de délimitation de la parcelle 9 côté forêt de Gunstett

La circulation en dehors des chemins a de graves conséquences sur l'environnement. Au-delà du risque d'embourbement dans un terrain meuble, les jeunes pousses ou les plants de petites tailles sont détruits par le passage. Les rejets d'hydrocarbures par les véhicules polluent le sol et l'eau. Ensuite, lorsque la terre est tassée, l'eau ne peut plus ruisseler au travers, elle reste en surface dans les ornières. Les racines ne sont plus correctement irriguées. Ce phénomène est aggravé par la sécheresse. Enfin, les racines rencontrent plus de difficultés à pousser dans une terre compactée.

Plus le sol est humide plus il est sensible au tassement en particulier s'il s'agit d'un sol limoneux. Le tassement du sol est fait dès le premier passage et les passages répétés entraînent son érosion.

Il faut savoir que l'accès en forêt est également réglementé : on peut s'y rendre à partir de 1h avant le lever du soleil jusqu'à 1h après le coucher du soleil.

13. La vente de bois

La vente de bois de la forêt rapporte en moyenne 15 000 € par année à la commune de Surbourg. Les plus belles grumes sont vendues comme bois d'œuvre à des scieries, le reste comme bois de chauffage.



Grumes vendues pour bois d'œuvre

La production de bois dans la forêt de Surbourg est de 6,2 m³ /ha /an, soit un volume total de 650 m³ /an. Chaque année, on prélève ce volume de bois pour avoir toujours la même quantité de bois dans la forêt.

Chaque année, au mois de décembre, la mairie de Surbourg organise une vente aux enchères. Elle est présidée par le garde forestier ainsi que le maire. Généralement, une quarantaine de lots de grumes et une dizaine de lots de fonds de coupe sont adjugés. Cet hiver 2021, l'ensemble des lots ont été vendus lors de l'enchère et a rapporté plus de 20 000€. Le bois des ventes est prélevé sur les parcelles 2 et 9.



Polders de grumes le long du chemin empierré nord

Les lots de grumes sont des troncs d'arbres de 20 à 40 cm de diamètre qui sont entassés le long des chemins forestiers par les employés du Sycofosé. Le prix de vente moyen est de 50€/m³. Il appartient à l'acquéreur de les débiter sur place avant d'effectuer l'enlèvement.

Les lots de fonds de coupe correspondent aux divisions des parcelles sur lesquelles ont été prélevées les grumes. Les particuliers auxquels on a attribué ces lots ont à leur charge d'effectuer le nettoyage de ces parties. Les houppiers des arbres qui ont été coupés sont débités en stères pour être ensuite enlevés. Seuls les jeunes branchages d'un diamètre inférieur à 7 cm restent en forêt.

Les particuliers enlèvent également les bois sur pied qui ont été martelés par le garde forestier. La coupe des arbres qui ont un diamètre inférieur à 20 cm n'est pas exempte de tout danger. En effet, les accidents durant l'exploitation forestière sont fréquents et souvent graves. La réglementation impose le port d'équipement de protection individuelle : casque, pantalon anti-coupure, chaussures de sécurité et gants adaptés.

La période d'exploitation et de vidange des lots s'étend jusqu'à fin avril. Au-delà de ce délai le bois est considéré comme abandonné mais il est coutumier d'accorder un délai supplémentaire pour la vidange en particulier quand les sols sont détrempés et impraticables.

14. La faune

La forêt de Surbourg, tout comme l'ensemble des forêts en Alsace, subit la pression du gibier. Il est fréquent d'y voir des chevreuils ou des sangliers.

Les sangliers n'ont pas trop d'impact sur la végétation forestière. Ils se nourrissent de glands tombés au sol. Cependant, ils saccagent les champs cultivés à proximité de la forêt.

Les chevreuils quant à eux, ont une incidence plus importante sur la flore. Ils broutent les bourgeons terminaux des arbustes. Les conséquences de cet abrutissement sont d'une part le retard dans la croissance de l'arbre mais surtout celui-ci va générer un nouveau bourgeon. En grandissant, l'arbre va donner une fourche ou des nœuds. Il perd de sa valeur.



Nouveaux bourgeons après l'abrutissement des jeunes plans

Pour protéger les arbres en devenir de l'agression des animaux, sur les parcelles 5 et 9, les placeaux sont clôturés par un grillage.

L'équilibre sylvo-cinégétique, en d'autres termes, la quantité d'animaux dans la forêt, est régulé par les chasseurs. La quantité d'animaux à tirer est déterminée au niveau préfectoral en concertation avec la Direction Départementale des Territoires (DDT), l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) et la Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin (FDC67) ainsi que les représentants des agriculteurs, forestiers et associations de protection de la nature. Les plans de chasse définissent la quantité minimale à prélever pour chaque espèce. En Outre-Forêt, 941 sangliers ont été tués durant la saison 2019/20.

La chasse communale de Surbourg englobe la forêt ainsi que la plaine, les champs qui sont sur le banc de la commune. Elle est attribuée pour une période de 9 ans, soit de 2015 à 2024. Les animaux qui sont tirés sont des sangliers, chevreuils, renards, lièvres, ragondins, canards, faisans, corbeaux, corneilles. Il est très rare d'apercevoir un cerf dans la forêt de Surbourg, ils ne sont que de passage et ne sont pas chassés.

La période de chasse débute en septembre jusqu'à fin février. Lorsque des battues sont organisées dans la forêt de Surbourg, des panneaux de signalisation qu'une chasse est en cours sont disposés sur chaque chemin d'accès à la forêt. Une vingtaine de miradors sont installés dans la chasse et permettent de chasser à l'affût, généralement à l'aurore ou au crépuscule.

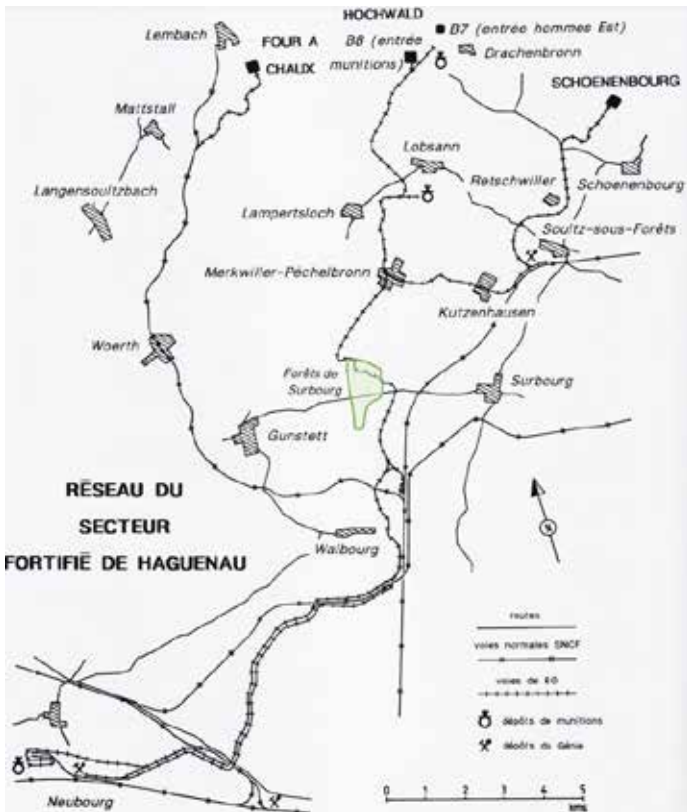


Mirador à proximité d'un égrainoir

Ne sont autorisées à chasser que les personnes qui ont réussi l'examen du permis de chasse où elles sont sensibilisées aux différents dangers de cette activité afin de garantir la sécurité de tous les usagers de la nature.

15. Les vestiges du passé

Durant l'entre-deux-guerres, un programme de défense face à une potentielle invasion de l'armée allemande fut construit : La ligne Maginot. C'est un ensemble de casemates militaires équipées de canons et de mitrailleuses qui devait arrêter la progression des soldats allemands.



Les fortifications les plus importantes étaient desservies par des voies de chemin de fer d'écartement 60 cm. Le dépôt de munition situé à côté de Lobsann et les ouvrages du Hochwald ainsi que le fort de Schoenenbourg étaient reliés à la caserne de Neubourg. Le tronçon entre la gare de Walbourg et Merkwiler-Pechelbronn cheminait dans la partie nord de la forêt de Surbourg.

Le faible écartement de la voie 60 permettait de négocier des virages serrés. Par cet avantage, les voies sillonnaient dans la forêt en suivant les courbes de niveau en limitant les travaux de génie civil pour son installation.

Les travaux ont débuté en 1930 et été achevés en 1933. Les wagons étaient tractés par des loco-à moteur thermique jusqu'en 1944.

Dans la partie nord de la forêt, il reste le tracé de la voie 60 qui cheminait sur les parcelles 1, 3 et 5.

Situé à 5 km au nord de Surbourg, Pechelbronn fut entre 1745 et 1970 le siège d'une compagnie d'exploitation de pétrole. Huit puits et de nombreux forages situés dans le secteur permettaient d'extraire l'or noir du sol. Cette histoire est retracée au Musée du pétrole de Merkwiler-Pechelbronn. Au milieu de la forêt de Surbourg, se trouve une résurgence de pétrole, une large flaque noirâtre. Les arbres aux alentours en sont maculés. Les sangliers se frottent contre les troncs après s'être vautrés dans cette huile noire : le meilleur moyen de se débarrasser de la vermine.



Résurgence de pétrole dans la parcelle 6

16. La forêt et l'avenir

Les forêts recouvrent un tiers des terres émergées. Elles jouent un rôle important dans la lutte contre le réchauffement climatique. C'est la règle des 3S : Séquestration, Stockage, Substitution.

Les forêts sont des réservoirs de stockage des gaz à effet de serre. Elles séquestrent 19% des émissions de carbone à l'échelle mondiale. En réalisant la photosynthèse, les feuilles des arbres transforment le CO₂ en matière organique, le stockent dans le bois et produisent de l'oxygène. Le bois est un produit renouvelable qui permet de se substituer à d'autres combustibles non renouvelables comme le charbon, le fioul et le gaz ainsi que des matériaux plus énergivores.

Pour exemple, les secteurs de la chimie verte développent actuellement des fibres de carbone à partir du bois qui pourront remplacer les fibres issues des ressources fossiles.

Surbourg a la chance d'avoir une forêt en bonne santé et rentable. C'est le résultat d'une gestion durable des siècles passés. Aujourd'hui, nous faisons face à un changement climatique qui a de graves conséquences sur notre forêt. A nous de l'accompagner dans cette transition pour qu'elle s'adapte aux crises sanitaires et climatiques et qu'elle continue d'être la fierté des Surbourgeois pour les siècles à venir.

Sources et remerciements

Chemins de fer sur voie de 60 de la ligne Maginot de Jean-Bernard Wahl

Informations sur la forêt : Vincent Lefort de l'ONF

Informations sur la chasse : Bernard Lang

Photo de Vincent Lefort : Daniel Grosshans

Photos et illustrations : Eric Bisselbach

Périscolaire et maternelle



Dans l'édition du bulletin communal de janvier 2020, fut présenté le projet du futur périscolaire : un bâtiment sur deux niveaux (imposés par le dénivelé du terrain) avec les locaux du périscolaire en rez-de-chaussée (au même niveau que la cour de l'école élémentaire) et un vide sanitaire en rez-de-jardin. Le financement des travaux de construction incombe à la Communauté des Communes, mais l'aménagement extérieur, quant à lui, reste à la charge de la commune de Surbourg.

La question s'est posée : comment optimiser ce projet afin de l'exploiter au maximum ?

Différentes idées ont germé dans nos esprits... La plus cohérente étant finalement celle d'associer la construction d'une école maternelle à ce programme afin de créer un pôle scolaire unique.

La création, par le département, d'un « Plan Marshall » nous a convaincu que cette proposition était la bonne. En effet, ce plan de soutien à l'économie locale prévoit le subventionnement de projets qui vont permettre le sauvetage de filières telles que le bâtiment ou encore les travaux publics. La construction de notre école maternelle pourra donc en profiter.

Déplacer l'école maternelle dans cette nouvelle structure libèrera le bâtiment actuel qui pourrait être transformé en cabinet médical. Les travaux nécessaires à cette reconversion ne seraient pas très importants et réalisables rapidement, ce qui augmenterait l'attractivité de notre commune pour un médecin cherchant à s'installer.

Les plans du projet ont été présentés aux enseignantes de l'école maternelle ainsi qu'aux ATSEM afin de recueillir leurs remarques et avis. Il fut accueilli très favorablement.

L'étage réservé à l'accueil périscolaire sera agencé de la façon suivante :

- 2 salles « de groupe » (env. 37 m² chacune)
- Salle de restauration (env. 55 m²)
- Bureau « animateurs »
- Bureau « direction »
- Espace sommeil (env. 12 m²)
- Espace rangement
- Sanitaires
- Espace polyvalent (env. 80 m², partagé avec l'école maternelle)

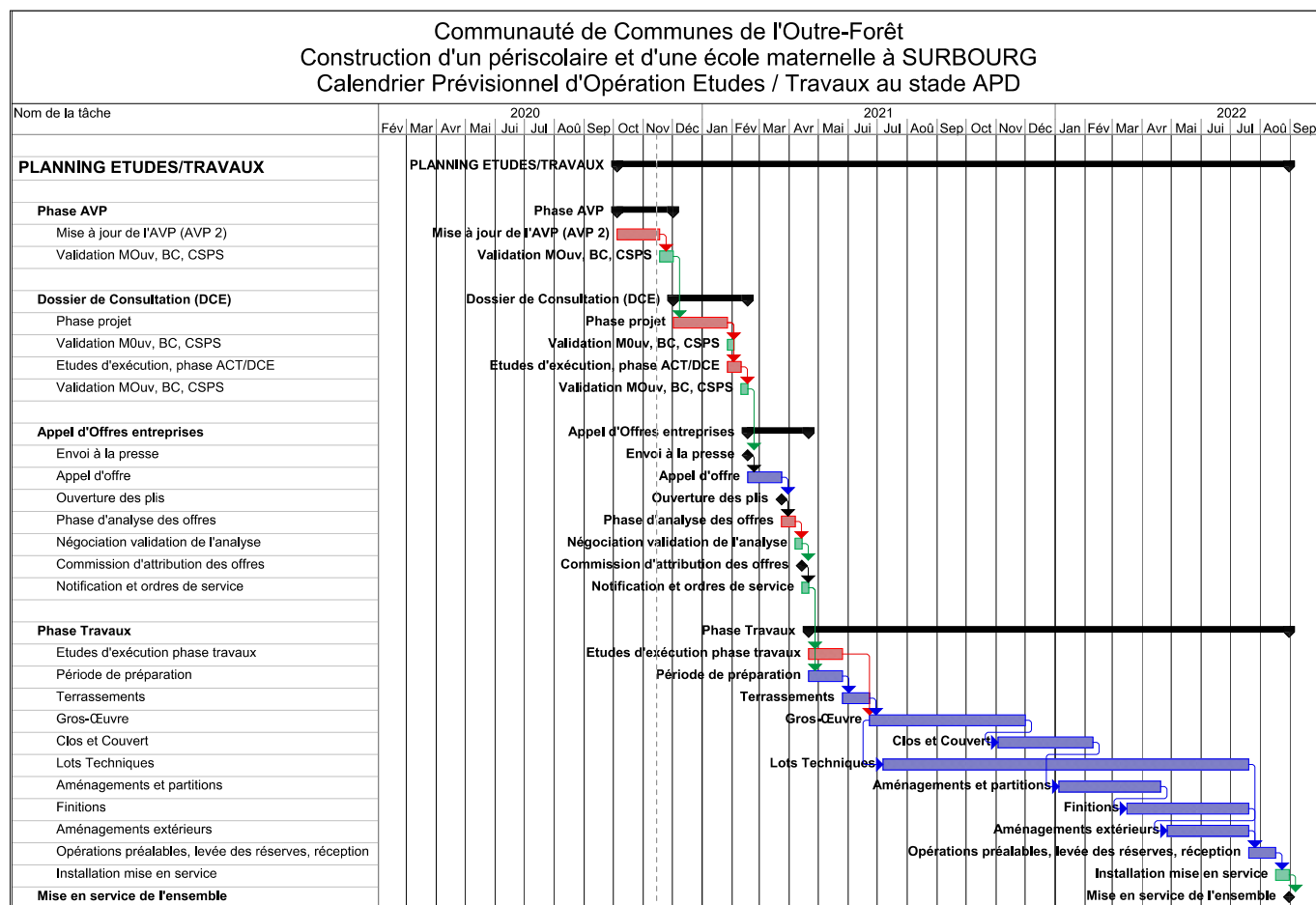
La partie école maternelle sera organisée ainsi :

- 3 salles de classe (env. 60 m² chacune)
- 3 vestiaires
- Bureau « ATSEM »
- Bureau « direction »
- Salle de repos (env. 24 m²)
- Espace rangement
- Sanitaires



L'école maternelle utilisera l'espace polyvalent prévu dans la partie réservée à l'accueil périscolaire puisque les horaires de fréquentation de cette salle ne seront pas les mêmes.

Le planning prévisionnel des travaux prévoit une mise en service de l'ensemble pour la rentrée 2022.



Travaux rue du Maréchal Leclerc

L'année 2021 verra s'engager l'un des grands chantiers de notre mandat : la réhabilitation de la rue du Maréchal Leclerc. Elle s'effectuera en plusieurs tranches.

La première tranche en 2021 inclura la réalisation de deux aménagements de réduction de la vitesse aux entrées Nord et Ouest, la création d'un giratoire à l'intersection de la rue du Dr Deutsch et de la rue du Maréchal Leclerc et le réaménagement de la voirie jusqu'au foyer de La Musique.

Les travaux débuteront au mois de mars par le renforcement du réseau d'assainissement de chaque côté du carrefour rue du Dr Deutsch / rue du Maréchal Leclerc.

Le renouvellement de la conduite d'eau datant de 1963 sera réalisé à partir de la fin du mois d'avril, puis suivront au mois de juin les travaux de réseaux secs comprenant le renouvellement de l'éclairage public et l'enfouissement du réseau télécom.

Les travaux de voirie seront engagés au mois de juillet avec pour objectif la mise en œuvre de la couche de roulement à la fin du mois d'octobre.

Tous ces travaux nécessiteront la mise en place de déviations en lien à des coupures de circulation de véhicules sur le début de la rue du Maréchal Leclerc.

Le projet sera présenté aux Surbourgeois lors d'une réunion publique qui se tiendra au premier trimestre 2021.

Premières réalisations

Miroirs de sécurité



Lors du conseil municipal du 10 septembre 2020, la municipalité a validé la pose de miroirs de sécurité au niveau de certaines intersections jugées dangereuses, ceci afin d'améliorer la visibilité des automobilistes. La commande a été passée à EG Signalisation pour un montant total de 1 471 € HT.

Les miroirs de sécurité ont été posés courant novembre 2020 au niveau du :

- Croisement rue du Maréchal Leclerc et rue de la Marseillaise (Coiffure Alain)
- Croisement rue de Schwabwiller

Condamnation d'accès véhicules



Il a été décidé, lors du conseil municipal du 10 septembre 2020, de la condamnation aux véhicules de la petite ruelle entre la rue du Maréchal Leclerc (au niveau du numéro 23) et la rue de la Marseillaise pour sécuriser le cheminement piéton des riverains empruntant cette ruelle.

Celle-ci est effectivement étroite et fréquemment empruntée par les écoliers lors de leur trajet pour se rendre à l'école.

Borne rétractable



Afin d'augmenter la capacité de stationnement aux abords des sorties d'école, la municipalité a décidé de mettre en place une borne rétractable, permettant l'accès à des places de parkings, limitées à certaines plages horaires (heures à définir), qui se situent au niveau de la place de l'Eglise.

Le dispositif est constitué d'une borne rétractable électromécanique et d'un totem de signalisation qui précisera les horaires de stationnement autorisé.

Après appels d'offres, la commande a été passée à l'entreprise SCHEIBEL, pour un montant de 11 476 € HT et une mise en place pour mars 2021.

Opération défrichage du cimetière

Accompagnés d'un volontaire et sous la houlette d'Olivier Troll, adjoint au maire chargé des travaux et du patrimoine, les élus ont nettoyé des pierres tombales qui n'étaient plus entretenues. L'opération était importante pour des raisons de propreté mais également de sécurité. Certaines d'entre elles étaient entièrement recouvertes de végétation, et parfois uniquement maintenues par celle-ci.

Des allées, dont celle donnant accès aux columbariums, ont été désherbées manuellement, et les caniveaux de l'allée principale ont été rafraîchis.

La plupart des dernières inhumations de ces sépultures ont toutes eu lieu il y a plus de soixante ans : la commune est à la recherche de leurs concessionnaires.

L'équipe municipale souhaite réitérer ces actions et les étendre à d'autres lieux dans le village ainsi qu'augmenter le nombre de participants.



Avant (à droite) / après (en haut)



Travaux rue de la Paix

Les travaux de voirie de la rue de la Paix se sont achevés début décembre avec la plantation des arbres et arbustes.

Nous arrivons au terme de ce projet de réaménagement de la rue de la Paix qui a été engagé début 2019 et qui englobe la réhabilitation de la voirie, des réseaux d'assainissement, d'eau potable d'électricité et de téléphonie.

Rappelons les objectifs multiples que ce projet a permis d'atteindre :

- réduire la vitesse de circulation des véhicules avec la mise en place d'îlots brise-vitesse, ainsi qu'une limitation de vitesse à 30 km/h,
- organiser le stationnement avec la création d'un parking, 20 places plus 1 place personne à mobilité réduite, qui sécurise l'accès au cimetière et d'une vingtaine d'emplacements répartis dans la rue de la Paix.

Cet aménagement aura également permis de créer et sécuriser un cheminement piéton notamment en direction du nouveau lotissement Les Vergers dont les premières constructions verront le jour sous peu.

L'éclairage public de cette zone a également été amélioré grâce au passage en basse consommation des lampadaires existants.



Enfin, la commune a tenu à mettre en valeur l'ensemble en intégrant des zones paysagères avec des arbustes ainsi qu'une colonnade de cerisiers japonais.

Le projet a été conçu et supervisé par le cabinet LEGORGEU, maître d'œuvre de la partie voirie et assainissement. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise HERRMANN pour l'assainissement, le terrassement et la voirie. L'entreprise FRITZ a réalisé l'enfouissement du réseau électrique et les travaux d'éclairage public, l'entreprise ERTTP l'enfouissement du réseau Télécom (et l'entreprise EUROVIA, le renouvellement du réseau AEP pour le compte du Syndicat des Eaux de Sultz /Forêts).

Le financement du projet, d'un montant total de 520 000 € TTC a été allégé grâce à l'obtention d'une subvention de 100 000 € accordée par le Département du Bas-Rhin à travers le fonds de solidarité communal.

Le petit chantier de l'agrandissement de la salle des fêtes (local de stockage)



Le démarrage du chantier a eu lieu à l'approche de l'été 2020, le 8 juin 2020.

Le chantier consiste en la construction d'un rajout au bâtiment de la salle des fêtes, distinct du bien existant, avec pour destination un local de stockage d'une superficie totale de 52 m².

Ce complément s'est avéré nécessaire après étude et analyse des données relevées durant 3 années sur les locations de la salle des fêtes et de son équipement.

Pour rappel, la salle peut accueillir jusqu'à 430 personnes avec tables et chaises, ainsi qu'une scène démontable, une structure pour les spectacles, une rampe d'éclairage.

L'espace de rangement prévu initialement s'est avéré trop encombré à l'usage pour une utilisation pratique.

Pour ces raisons, la décision a été prise de construire ce bâtiment destiné à entreposer les éléments non utilisés constamment, ainsi que de futurs nouveaux équipements utiles aux associations ou aux locataires.

Le désengorgement des locaux de rangement actuels qui font également office de local des artistes, comprenant un ensemble complet de sonorisation, va permettre une exploitation plus agréable de la salle des fêtes.

Le nouveau bâtiment, achevé courant octobre, est relié à la salle des fêtes par l'extérieur. La communication entre les deux bâtiments se fait via une plateforme permettant de déplacer aisément le mobilier (tables, chaises, partie et structure de la scène).

Autour de Noël



Comme chaque année, la commune s'anime pour la période de Noël, mais à l'instar de tous les autres villes et villages, ces actions sont entravées par la situation actuelle.

Les décorations de Noël



Réparation des chemins lumineux



Assemblage du chalet

Début novembre, des bénévoles ont réparé les décorations de Noël en remplaçant certaines portions des guirlandes lumineuses qui n'éclairaient plus. Le 21 novembre, les agents communaux ont installé les plus grandes décorations avec l'aide d'une nacelle, conduite et mise à disposition gracieusement par un élu de la commune. Ils étaient accompagnés des membres du conseil, qui se chargeaient de la régulation de la circulation. Les plus petites décorations avaient été installées durant la semaine.

Préparation de Noël

Enfin, peut-être avez-vous remarqué les jardinières aux fenêtres de la mairie ? Ces dernières ont été décorées par des membres du conseil municipal.

La commune a organisé un concours de décorations de Noël, afin de participer à la valorisation du village et à sa mise en lumière. Aussi, dans l'après-midi du samedi 12 décembre, la commission « Cadre de vie » s'est constituée en jury pour examiner les maisons participantes au concours de décorations de Noël. Chacun des vingt-et-un candidats inscrits aura une note, obtenue en calculant la moyenne des notes du jury. Cette opération ayant porté ses fruits dès la première tenue, la commune espère le réorganiser les années prochaines. La municipalité souhaite remettre les prix au cours d'une cérémonie.



Assemblage

Le passage du Père Noël

La commune a fait l'acquisition de chalets en kit. Des bénévoles ont procédé non seulement au montage d'un premier chalet, mais aussi à la mise en peinture, et l'ont également rendu démontable facilement, afin de le rendre utile pendant les prochaines années.

Du fait de la suppression du marché de Noël, la municipalité a cherché des alternatives d'animation : le Père Noël a été de passage à Surbourg, dans sa maison, c'est-à-dire un des chalets montés sur la place de l'église.

Le Père Noël est ainsi passé à quatre reprises sur le 2^{ème} et 3^{ème} week-end du mois de décembre. Les promeneurs du dimanche ont ainsi pu profiter de sa présence qui a ravi les enfants, impressionnés par ses histoires personnalisées. Le Père Noël a même accepté de prendre des selfies et de partager des sucreries. Cette première initiative a rencontré un vif succès auprès des petits et des plus grands. La météo plutôt agréable, également de la partie, a contribué au plaisir partagé par l'ensemble des participants.



Noël de nos seniors

Le traditionnel repas des anciens a été substitué par un cadeau.

Samedi, le 12 décembre, les membres du conseil municipal et leurs proches, vêtus de bonnets de Noël offerts par le maire, ont procédé à la distribution des cadeaux aux anciens.

Cette initiative a été imaginée pour remplacer le traditionnel repas des anciens, annulé cette année. Le village a été divisé en quatre zones, chacune desservie par un tracteur qui transportait les cadeaux : une bouteille de vin pour les messieurs, et des fleurs (des étoiles de Noël) pour les dames. Tous ont été enchantés de l'initiative et d'avoir pu partager quelques mots autour de Noël.

Grâce à diverses façons, la commune a finalement trouvé un autre moyen de rassembler et partager autour d'un Noël renouvelé.



Noël à l'école

Nos petits Surbourgeois ont eu une belle surprise le mardi 15 décembre au matin. En effet, le Père Noël a rendu visite aux enfants de l'école maternelle ainsi qu'à ceux de CP à l'école élémentaire.

Il fut accompagné de Olivier Roux, notre maire et de Valérie Roth, adjointe au maire en charge des écoles.

Il passa dans chaque classe et pu constater qu'il était très bien accueilli par les enfants qui lui chantèrent leurs plus belles chansons de Noël. Il eut droit à une multitude de questions, innocentes pour certaines, plutôt déroutantes pour d'autres ! Heureusement notre Père Noël ne manqua pas de répartie et réussit l'exercice avec brio.

Il procéda ensuite à la distribution des cadeaux, pour le plus grand plaisir des enfants, qu'il prit soin d'appeler individuellement. Ils se sont vus remettre un beau livre accompagné d'une jolie figurine en chocolat qui a réjoui tous les petits gourmands.

Merci Père Noël pour ce beau moment de partage et pour le temps accordé à nos enfants.

Les enfants des autres classes de l'école élémentaire ont bien évidemment eux aussi été gâtés, Olivier Roux et Valérie Roth s'étant chargés de leur distribuer leurs cadeaux.





« *Musique sacrée à l'abbatiale de Surbourg* »

Cet été, contre toute attente, plusieurs concerts de musique classique ont été organisés à l'initiative de l'Abbé Martin et du chef de chœur et chanteur, Sylvain Lebédel. Digne des hauts lieux culturels d'Alsace du Nord, la saison musicale s'est déroulée du 1^{er} août au 27 septembre 2020 avec une programmation prestigieuse : uniquement des musiciens professionnels de renom. Se sont succédés le 1^{er} août, la compagnie lyrique des Monts du Reuil (Ardennes), le 17 août, l'organiste Cyril Pallaud et la flûtiste américaine Paula Thomas (soliste à l'orchestre symphonique de San Francisco), le 30 août, l'étonnante soprano Mélanie Moussay, et le 27 septembre, les talentueux chanteurs de l'Académie Albert Schweitzer, considéré comme l'un des meilleurs chœurs de tout le Grand-Est.

Malgré le contexte épidémiologique difficile, la fréquentation des concerts a pratiquement doublé d'un concert à l'autre pour atteindre son apogée fin septembre. D'ailleurs, l'Abbé Martin précise « Il faut dire que les consignes sanitaires ont scrupuleusement été respectées et que le bouche à oreille a très bien fonctionné, eu égard à la réputation des artistes programmés ». En effet, parmi les auditeurs, on comptait des personnes de toute l'Alsace. La combinaison « saison musicale d'exception » et « lieu historique remarquable » est un véritable levier de développement culturel et touristique pour le territoire de Surbourg et de l'Outre-Forêt.

Le succès de la saison musicale 2020 de MusicaSurbourg, nom donné à l'ensemble de la programmation, a convaincu les organisateurs à reconduire une saison musicale pour 2021. Sylvain Lebédel en est le directeur artistique et son carnet d'adresses lui permet d'ores et déjà d'annoncer un Requiem de Fauré et des cantates de J.S Bach pour le printemps prochain...

Le reste de la saison sera progressivement dévoilé sur le site internet www.musicasurbourg.fr et sur les réseaux sociaux. Il nous est simplement donné comme indice que des « Victoires de la Musique » seraient certainement au programme !

Notons que tous ces concerts sont à entrée libre, avec la possibilité d'obtenir un placement privilégié pour participer au financement de chaque concert. Ce mode de fonctionnement permet donc à toutes et tous d'accéder à ces magnifiques concerts ! Alors, n'hésitez pas !

Souhaitant se constituer en association, toute personne souhaitant s'impliquer à ce projet peut se manifester par téléphone au 06 44 66 88 54 ou par email à contact@musicasurbourg.fr



J'PEUX PAS, J'AI BIBLIOTHÈQUE !

Cette boutade, lancée comme une plaisanterie à la rentrée scolaire de septembre dernier, marque le départ d'une belle rencontre entre la nouvelle équipe de bénévoles et la bibliothèque de Surbourg. De construction récente (il y a 20 ans) et situé légèrement en retrait de la magnifique abbatale de Surbourg, ce bâtiment d'une architecture ouverte et lumineuse accueille ses lecteurs sur 150 m² répartis sur 2 étages et propose actuellement plus de 4.000 documents à l'usage de tous.

Depuis de nombreuses années, les Surbourgeois ont pu compter sur le dévouement des précédentes bénévoles qui ont permis de rassembler de nombreuses collections diverses et variées. Fort de cet héritage, l'équipe actuelle s'est mise à la tâche afin d'apporter une continuité du service rendu.

Formée aux nouvelles fonctions avec l'aide bienveillante de la Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin (BDBR), la nouvelle équipe de bénévoles a élargi l'ouverture de la bibliothèque aux enfants et adolescents des écoles maternelles jusqu'au CM2 (semaine paire pour l'école primaire et semaine impaire pour l'école maternelle). La complicité des institutrices nous a permis de rassembler 7 classes pour un prêt hebdomadaire d'environ 150 livres, comptines, albums, BD, romans pour les premiers pas.

En parallèle de cette animation du lundi matin, la bibliothèque de Surbourg a reçu en transfert la totalité des livres gérés précédemment par les institutrices de l'école primaire. Cette intégration de centaines de livres a fait l'objet de tris, de codifications et de couvertures par les bénévoles aidées par intermittences par des mamans aux mains de fées.



Autre activité importante de ces 3 derniers mois, le désherbage. C'est une opération qui consiste à enlever des collections courantes de documents en fonction de critères précis : le nombre d'années écoulées depuis le dépôt légal, la période écoulée sans prêt, et l'état général du document (usé, détérioré, périmé, inapproprié au fond...).

Nos rayonnages ont gagné en clarté et en lisibilité et sont réagencés selon les sensibilités des lecteurs.



- Pour les enfants, l'espace du 2^{ème} étage a été repensé avec un coin pour les tout-petits, un espace école maternelle avec un nouveau rayon documentaire, un espace école primaire avec des BD, romans et documentaires et la création d'un espace romans collèges - adolescents. Plus de 500 nouveautés ont été introduites à ce second étage. Et pour évoluer dans cette transformation, une barrière de sécurité est prévue pour 2021.

- Pour le premier étage consacré aux romans adultes, nos lecteurs ont demandé plus de romans policiers, plus de nouveautés, des livres en gros caractères pour nos aînés, des livres du terroir, et enfin des livres-audio. Ils ont été entendus. Dans un premier temps avec l'échange de la BDBR, plus de 500 documents qui répondent à ces critères sont enregistrés. Dans un second temps, des achats de nouveautés auprès de librairies indépendantes de la région permettront de combler les lecteurs ainsi que les fidèles voraces de beaux mots en attente d'ouvrages plus récents.



Pour cette nouvelle équipe, cela ne s'arrête pas là. Il s'agit également de réfléchir aux enjeux de demain. Dans un contexte où la pratique d'Internet s'est largement répandue depuis plus d'une dizaine d'années, le développement accéléré des réseaux numériques et des ressources dématérialisées bouleverse le paysage informatique dans les bibliothèques.

Ainsi plusieurs axes de développement sont dans les cartons pour un calendrier proche, soit réalisable dans les 6 mois à venir.

Dans un premier temps, nous souhaitons proposer aux Surbourgeois une plage horaire plus large, c'est pourquoi nous vous proposons de nous faire un retour soit par mail, soit en vous rendant à la bibliothèque pour nous communiquer vos souhaits.

Dans un second temps, nous aurons à cœur de développer un site internet de la bibliothèque de Surbourg. Vous y retrouverez le catalogue des documents dans sa totalité, mais également le lien vers le catalogue de la Bibliothèque Départementale du Bas Rhin qui dispose d'un choix de plus de 30.000 livres, films, DVD, CD. Vous nous transmettez vos références, nous ferons le reste.

Notre ambition est aussi de recruter de nouveaux lecteurs. Nous irons à votre rencontre avec des animations mensuelles telles que

- La fête de la petite enfance avec des ateliers de lecture d'histoires (tapis de lecture...)
- Une soirée de lectures gourmandes
- Une exposition, un auteur, des lectures
- Et bien d'autres surprises encore...

Et enfin, si vous souhaitez faire partie de notre équipe de bénévoles, n'hésitez pas à vous manifester. Soyez les bienvenus.

Nathalie, Régine, Lisa, Florence, Claudette, Martine, Myriam, Stessy et Badria



Horaires d'ouverture

Lundi de 8h à 12h pour les écoles

Mercredi de 15h à 18h pour tous

Vendredi de 17h à 20h pour tous

Bibliothèque de Surbourg

Place de l'Église

03 88 07 75 37

mediatheque.surbourg@outlook.fr



Associations



VJS (Vergers et Jardins de Surbourg)

L'année 2020 se termine et d'aucuns peuvent penser qu'elle est à oublier !

Pour VJS, elle avait pourtant bien commencé, avec le repas «Moules- frites» qui depuis sa première édition en 2016 n'a jamais failli au succès.

L'activité s'est poursuivie, en février, par le cours de taille dont l'intérêt au fil des années, tant pour les Surbourgeois que pour les personnes des villages voisins, ne se dément pas.

En mars, était prévue la plantation d'un arbre par les élèves de la classe de CM2. Cette année, l'arbre a été offert conjointement par la Fédération des Producteurs de fruits du Bas-Rhin et la Région Grand-Est. Il s'agit d'un pommier nommé Eichelgold. Cette variété originaire du Bas-Rhin a été créée, à la fin du 19^{ème} siècle, par M. Georges Juncker, instituteur à Voellerdingen et passionné d'arboriculture. L'instituteur va instaurer une règle pour développer la diffusion de cette variété : À sa sortie de l'école primaire, chaque élève recevra un arbre qu'il plantera chez ses parents. Cette pomme va porter plusieurs noms avant d'obtenir son appellation définitive en 1933.

La caractéristique de l'arbre est définie comme peu sensible aux maladies, bonne adaptation au climat de l'Alsace Bossue et très prolifique. Les caractéristiques de la pomme : chair jaune et juteuse, aromatique et légèrement acidulée. Malheureusement les pluies persistantes ont détrempe le sol du verger-école et n'ont pas permis la venue des élèves. Aussi, les membres présents ce matin-là se sont chargés de cette activité tant appréciée des enfants.



Le comité a pensé, début septembre, demander à ces anciens élèves de CM2, de venir planter un autre arbre au cours des vacances de Toussaint, mais la COVID-19 et le confinement en ont décidé autrement !

Par la suite, au cours de l'année 2020, tous les projets ont été annulés : vente de plantes, exposition d'octobre et participations au marché de Noël et au Téléthon.

Cependant, les travaux d'entretien ont continué au verger-école. Les travaux apicoles se sont poursuivis et notamment la lutte contre le Varroa Destructor⁽¹⁾. Quant à la récolte de miel, elle n'a pas eu lieu. Le miel a été laissé sur les cadres.

Les abeilles pourront profiter de leur production au cours de l'hiver et il ne sera peut-être pas nécessaire de les nourrir ! ... Et puis, avec cette épidémie qui a perduré nos activités durant ces longs mois, nous n'aurions eu que très peu d'opportunités de vendre notre production.

En 2021, nous espérons reprendre nos activités habituelles. Le 13 février, nous aurons notre cours de taille. Puis le 12 mars, nous envisageons la plantation avec les élèves. La journée « Vente de Plants » devrait se tenir le 9 mai. Enfin l'exposition « Fruits et légumes » devrait avoir lieu les 2, 3 et 4 octobre. Nous participerons comme chaque année au Téléthon et au marché de Noël.

Le comité vous adresse ses meilleurs vœux de santé, de bonheur et de réussite pour 2021 et sera toujours heureux de vous accueillir lors des événements qu'il organise.

A très bientôt.

1. Varroa destructor est une espèce d'acariens parasites de l'abeille adulte ainsi que des larves et des nymphes.



Gym pour tous

Pas de compétition pour notre association, le seul but est de garder ou de retrouver une forme physique qui rend une vie plus dynamique au quotidien.

Gym pour Tous propose diverses activités : un échauffement en début de séance, du step, des exercices de renforcement musculaire, Cuisses Abdos Fessiers, du gainage et des étirements en fin de séance.

Tous ces exercices sont accessibles à tous, et c'est toujours dans la convivialité et la bonne humeur que les membres se réunissent le lundi de 19h45 à 21h00 à la salle de sport de l'école primaire de Surbourg.

En raison de la crise sanitaire la saison 2019-2020 a été écourtée au premier confinement du mois de mars. Les cours ont repris à la mi-septembre pour la saison 2020-2021 dans le respect des règles sanitaires et gestes barrières. Malheureusement le deuxième confinement nous a contraint d'arrêter les séances. Nous espérons pouvoir reprendre la gym en Janvier 2021 et n'hésitez pas à nous rejoindre.

Le Comité, ainsi que tous ses membres, vous souhaitent une très Bonne Année 2021 et prenez soin de vous ! **Pour plus d'information vous pouvez contacter Chantal Witzel-Stulb au 06 89 45 71 19.**

Le conseil de fabrique

Le conseil de Fabrique renouvelle ses membres.

Notre cher Joseph Scharrenberger a toujours souhaité accompagner jusqu'au bout les travaux de l'abbatiale, en tant que président du conseil de Fabrique. Une fois de plus, il a tenu promesse ! Avec l'aboutissement de la restauration, le légendaire voisin de l'église a pensé passer le flambeau. De plus, avec le départ de Christian Dingeldein vers une autre région de France, nous devons appeler deux nouveaux membres.

Chantal Heinhorn, très présente dans la paroisse pour les lectures liturgiques et la distribution du bulletin nous a réjoui en acceptant de rejoindre le conseil. Eric Philipps, impliqué dans le catéchisme, l'accompagnement des servants de Messe durant les pèlerinages et capable d'accomplir mille travaux manuels dans l'église nous a fait la joie de répondre présent. Cette équipe renouvelée a trouvé son président en la personne de Daniel Grosshans.

La situation sanitaire nous a conduits à devenir « accordéonistes » afin d'accueillir les fidèles dans l'église ! Après l'interdiction de célébrer la Messe en présence de plus de 50 personnes, l'Eucharistie publique a été suspendue pendant plusieurs semaines. Ensuite, est venue l'autorisation d'accueillir uniquement 30 personnes et finalement un banc sur deux a dû être fermé.

Comité des fêtes

L'année 2020 a commencé par un concert du groupe « The Spirit », en présentant de la musique pop – rock des années 70. Un public nombreux est venu assister, avec un brin de nostalgie acoustique, à la musique de Dire Straits, ou encore Pink Floyd.

Qui aurait pu s'imaginer que les murs de la salle des fêtes de Surbourg résonneraient au son de ces groupes mythiques en live ?!

A l'instar de toutes les activités culturelles ou musicales, nous avons tous déchanté au soir du 16 mars.

Cela ne nous a pas empêchés de mettre en place un programme pour 2021. Certes, ce programme est suspendu aux futures décisions gouvernementales. Cependant, le comité des fêtes a la volonté d'être prêt le moment venu de la « libération ». Aussi, en concertation avec toutes les formations, la flexibilité est un des vecteurs dans l'organisation de ces événements à venir. Entre autres sont au programme pour une deuxième année consécutive, « The Spirit », puis un week-end gospel début mars avec un groupe dont la réputation dépasse largement notre région « Les messagers ». Le week-end du 24-25 avril est encore ouvert et pourra faire l'objet d'une heureuse surprise. Enfin, nous espérons bien finir la saison avec le désormais traditionnel, mais non moins somptueux, concert de la formation de jazz d'Olivier Franc, sur des airs de jazz de la Nouvelle Orléans.

Bonne année à toutes et à tous, prenez soin de vous...

Nous souhaitons vous retrouver nombreux à partager nos futures manifestations.



Mais tout cela s'est fait avec la flexibilité et la bonne humeur que vivent habituellement les Surbourgeois. Dans ce contexte, il a fallu trouver une nouvelle formule pour les repas paroissiaux ; le « drive » ou repas à emporter est la meilleure solution. Le couscous du mois de septembre a été une réussite et nous nous réjouissons de vous proposer la « carpe-frite drive » prévue le dimanche 28 février.

Durant l'année nouvelle, les pèlerins de notre communauté espèrent pouvoir se rendre en Terre Sainte et nos servants de Messe songent déjà à leur pèlerinage romain du mois de juillet... si l'épidémie ne pose pas trop de problèmes.

Le Vendredi Saint de l'an 2020 a vu le grand retour des 14 stations du Chemin de Croix ! Les murs de notre abbatiale sont à nouveau longés par les pèlerins qui accompagnent le Seigneur jusqu'à sa mort sur la Croix. Les dons reçus suite à la quête spécifique nous a permis de payer les travaux d'encadrement et de rafraichissements à la hauteur de 7700 €. Merci à tous les généreux donateurs, grâce à vous le chemin de Croix a retrouvé un nouvel éclat.



US Surbourg

ENFIN

L'année 2020 sera pour beaucoup d'entre vous associée au Covid 19, mais pour nos couleurs elle sera synonyme de montée en District 4.

Elle récompense un travail entamé depuis plusieurs saisons pour intégrer de jeunes footballeurs, souvent issus du village, dans nos équipes seniors. Mais sans entraîneurs nos joueurs ne seraient pas grand-chose, nous tenons donc à remercier Thierry Leonhard qui durant 3 ans a façonné un groupe compétitif puis a cédé la place à Olivier Lehmann qui lui a de suite trouvé les bons réglages et permis dans un 1^{er} temps de faire un magnifique parcours en coupe d'Alsace interrompu en 1/8^{ème} de finale pour cause de pandémie et ensuite de nous classer 2^{ème} de notre groupe ce qui nous aura permis de monter en D4.

L'US Surbourg continue de grandir et cette année encore nous pouvons aligner une équipe dans chaque catégorie d'âge, comme toutes les associations nous sommes à la recherche de personnes souhaitant encadrer nos jeunes pousses, si vous êtes intéressés vous pouvez vous adresser à un membre du comité.



Par la tribune que nous offrent les échos municipaux, nous tenons à remercier la Commune pour son soutien, mais également tous nos sponsors.

Un grand Merci également à tous les membres du comité qui toute l'année répondent présents, mais aussi aux joueurs, parents et supporters.

Nous vous souhaitons à tous une bonne année et vous disons à très vite.

Le Président, le comité et les joueurs.

Musique Sainte Cécile

Une année blanche

Pas la moindre fête, très peu de concerts, l'année 2020 aura été une « annus horribilis » dans la vie presque centenaire de notre association. Trois manifestations méritent néanmoins un « laudatum » : le concert de printemps, plutôt hivernal d'ailleurs où la musique Sainte Cécile a fait preuve de son immense talent. Devant une salle comble ce fut un véritable récital : justesse de ton, harmonie des cuivres quel régal.... Le mérite en revient aussi à notre directeur Schmitz Renaud qui a su fédérer l'ensemble des musiciens autour de ce concert de gala. Un concert nous a tenu particulièrement à cœur, celui de Hunsbach ! Quel honneur pour nous d'avoir pu jouer au « village préféré des Français » ! Enfin, l'ensemble « Harzwuet » a fait montre de sa maîtrise habituelle lors d'un remarquable concert au mois de septembre à Haguenau. Bref l'année 2020, marquée par une crise sanitaire sans précédent, n'aura pas été du meilleur crû : pas de traditionnelle fête d'été, pas de manifestation « Bie uns im Landel », quelle tristesse !

Néanmoins, poussés par leur besoin de musique, les membres de la Musique Sainte Cécile se sont réunis le vendredi, quand ce fut possible, pour des répétitions très suivies et dans le strict respect des gestes dits « barrières » ! A cette occasion nous avons pu constater avec plaisir que de jeunes pousses prometteuses ont rejoint les rangs de notre musique, la relève est assurée ! Que nous réserve l'année 2021 ? Dieu seul le sait ! Dès que nous le pourrons nous reprendrons le collier car si la musique adoucit les mœurs, elle est aussi éternelle ! De très nombreux engagements et fêtes nous attendent qui n'ont pu avoir lieu en 2020. Nul doute que la Musique Sainte Cécile saura de nouveau faire honneur à sa réputation ! Bien entendu nous animerons également les manifestations organisées par la municipalité comme il se doit ! A l'orée de cette nouvelle année espérons que ce virus nous quitte à jamais. A toutes et à tous et en particulier à nos « fans » nous souhaitons de tout cœur une bonne et heureuse année 2021 !

Le comité

Tennis Club Surbourg

Une saison 2020 complètement hors normes !

Difficile à croire ! Et pourtant...

Qui aurait pu prédire que la saison 2020 se présenterait sous un tel aspect, affectée par une pandémie imprévisible. Qui aurait prédit que toute vie sociale s'arrêterait le 12 mars avec un confinement généralisé ! Qui aurait prédit que le simple accès aux courts extérieurs et intérieurs serait interdit des semaines durant ! Qui aurait prédit que les championnats été adultes et jeunes seraient purement et simplement annulés ! Du jamais vu ! Même chose pour les tournois locaux, dont notre tournoi de doubles, avec le déficit que représente cette perte pour les clubs ! Même l'emblématique Tournoi de Roland Garros a failli disparaître, décalé deux fois pour finalement se jouer en septembre, sans spectateurs quasiment !

L'équilibre financier des clubs menacé.

Le club s'est vu privé de deux mois de fonctionnement pour ainsi dire et a pu dire adieu à son tournoi de doubles et au sponsoring afférent, ainsi qu'à d'autres actions envisagées. On peut dire qu'il a perdu 15 à 20 % des recettes espérées. Heureusement quelque part que ces événements se sont produits sur la dernière partie de la saison, ce qui a quelque peu atténué l'ampleur des dégâts, mais il a bien fallu mettre l'épargne de précaution (et elle n'a jamais si bien porté son nom) à contribution pour régler toutes les factures.

Ne pas se décourager et continuer à investir...

Mais pas question de se décourager ! Il faut se tourner vers l'avenir et continuer à investir dans les infrastructures pour fidéliser les membres et améliorer les locaux. Le club a ainsi pu réaliser un nouveau projet (préparé depuis 2019) : le renouvellement du vieil éclairage de 30 ans d'âge, particulièrement énergivore, du court couvert ! Il a été remplacé par un tout nouvel éclairage LED dans le cadre de la transition énergétique, plus performant et plus économique.

SHR

2020 fut une année blanche pour la SHR comme pour de nombreuses associations. Beaucoup de déception chez nos cavaliers qui n'ont pas eu le plaisir de participer aux courses de nos diverses SHR.

Toutes les manifestations ont été annulées l'une après l'autre. Cette Covid aura eu raison de nous.

Gardons courage, espoir et santé pour cette nouvelle année qui pointe son nez. Dans cette optique nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 2021. Prenez soin de vous.



Un exemplaire des nouveaux projecteurs



Des travaux à 7 mètres de hauteur

Un projet réalisé en partenariat étroit avec la municipalité, avec une répartition des coûts de 40 % pour la municipalité (TVA récupérable de 20 % et subvention associative d'investissement de 20 %), et 60 % pour le club qui assumera comme chaque fois ses engagements. Un nouveau pas en avant pour les infrastructures sportives Surbourgeoises !

Des activités associatives limitées.

Si les activités sportives de compétition se sont limitées aux championnats Hiver (voir plus haut), le club a assumé pleinement ses engagements vis-à-vis de l'école de tennis et des entraînements adultes en prolongeant ces cours en juin et juillet.

Des lendemains difficiles

Après une saison 2020 déjà délicate, la saison 2021 s'annonce encore pire : en effet, après deux mois de fonctionnement (la saison commence au 1^{er} septembre), nous voilà déjà à l'arrêt, sans visibilité sur l'année à venir et la suite de la pandémie. Puisse cette saison 2021 voir l'élimination du virus et le retour joyeux des membres à la pratique sportive de loisir et de compétition, ainsi qu'à tout événement festif associatif. Il en ira prochainement de la survie de certaines associations !

Bonne année à toutes et à tous ! Portez-vous bien !

*Le comité du TC Surbourg
et son président Francis SCHNEIDER*



Théâtre de Surbourg

L'année 2020 a été une année difficile et éprouvante qui a mis au défi notre association. C'est dans ce contexte particulier que les répétitions avaient démarré, mais en raison des conditions et contraintes sanitaires à respecter, nous avons décidé de stopper celles-ci et d'annuler nos représentations théâtrales.

Cette décision, certes très difficile pour l'ensemble des acteurs, était la plus appropriée à la situation pour le bien-être de nos spectateurs et de nous-mêmes.

Nous espérons rebondir la saison prochaine. Nous sommes impatients et motivés de remonter sur les planches afin de passer un bon moment de rires et de joies avec vous.

Nous vous souhaitons une belle et heureuse année et espérons vous revoir lors de nos représentations fin 2021. Prenez bien soin de vous, *halde eich gud... bis bald...*



AAPPMA

L'année 2020 a été l'année de tous les défis

L'AAPPMA a subi, comme toutes les associations, les effets de la pandémie : confinement, règles sanitaires et autres restrictions.

Cependant, au sein de l'association s'est développée une volonté de maintenir le lien avec les Surbourgeois par le biais de quelques rares réunions : l'année a débuté au mois de février avec la journée kesselfleisch réussie, ainsi nous avons proposé les rencontres entre pêcheurs et les familles au cours de quelques dimanches de pêche et mercredis, tout cela étant possible grâce à la configuration des lieux (repas pris à l'extérieur, port du masque, utilisation de gel hydroalcoolique, nombre de participants limité), de même les quelques journées récréatives tel le méchoui organisé début septembre sous une météo favorable servi sous le chapiteau ou le repas estomac de porc farci qui a été proposé sous forme de vente à emporter et qui a connu un succès non négligeable.

Il est à noter que tout cela n'a pu se faire qu'avec l'aide des bénévoles impliqués, malgré la situation difficile dont le but était de maintenir la possibilité de rencontre entre les Surbourgeois et la vie associative.

Nous vous présentons nos meilleurs vœux pour 2021, et vous donnons rendez-vous au mois de mars 2021 pour la nouvelle saison halieutique.

Les marcheurs d'Harzwuet Surbourg

Cette année fût très spéciale, nous avons une réunion du comité courant février, au cours de laquelle nous avons préparé notre Assemblée Générale qui devait se tenir le vendredi 6 mars 2020 ainsi que la marche de nuit qui devait se dérouler le samedi 28 mars 2020.

Mais début mars des bruits courent et un virus fait son apparition. Nous ne savions pas comment réagir, puis la nouvelle est tombée et à partir du 16 mars nous étions confinés.

Et voilà que toutes les manifestations sont arrêtées, annulées... Nous voulions reporter notre Assemblée Générale mais par manque de salle nous avons tout reporté à l'année 2021.

Pour 2021 la marche de nuit aura lieu le samedi 10 avril, date fixée par la FFSP, sous réserve...

Le club a perdu une personne très estimée et très active, Marie Louise FILSER, tu nous as quittés le 16 mars 2020, nous te disons Adieu.

Nous espérons que l'année à venir sera meilleure et que les activités pourront reprendre.

A l'aube de cette année 2021, tous les marcheurs et le comité vous souhaitent une année riche en petites joies et grands bonheurs !

Le Président Jean-Georges KOELLER, le Comité, les Membres et les Bénévoles du Club vous souhaitent une belle année !

Récompenses et distinctions

Fleurissement

Le jury « fleurissement », composé de sept membres du conseil municipal, a fait la tournée du village samedi le 25 juillet 2020. Chaque membre a donné une note. Le classement est basé sur la moyenne obtenue.

Les résultats 2020 du concours des maisons fleuries sont les suivants :



Catégorie 1 : maison avec jardin

Classement	Participants	Note	Prix en €
1	MERKEL DENIS	18,00	80 €
2	GILLETTE LEFEBVRE MARIE	17,43	75 €
3	GASS JEAN PIERRE	17,00	70 €
4	FORST MICHELE	16,57	DIPLÔME
4	RAUCH BEATRICE	16,57	65 €
4	WENDLING ANNETTE	16,57	65 €
7	GAMEL VIRGINIE	15,86	55 €
8	MATHIOT NICOLAS	15,57	50 €
9	GRUNER VERONIQUE	15,43	45 €
10	SIEGEL JEANNE	14,00	40 €

Catégorie 2 : maison sans jardin

Classement	Participants	Note	Prix en €
1	HEMMERLE RICHARD	16,29	60 €
2	DA SILVA TERESA	16,14	55 €
3	SUGG MARGUERITE	14,43	50 €
4	FORST DENISE	14,29	45 €
5	OTT MARIE LOUISE	14,00	40 €
6	WUCHER MARTINE	12,86	35 €
7	MERKEL GERARD	11,86	30 €
8	GOETZ CINDY	11,14	25 €

Le Conseil municipal a décidé d'octroyer un prix à la totalité des participants (hors membres du conseil municipal). Vu le contexte sanitaire, les distinctions ont été envoyées à tous les participants;

Nous tenons à les remercier de contribuer à l'embellissement du village.



Brûlage des végétaux

L'arrêté préfectoral du 25 janvier 2017 interdit tout brûlage à l'air libre de déchet vert et de sous-produit agricole dans le département du Bas-Rhin. Le brûlage à l'air libre des végétaux est une activité fortement émettrice de substances toxiques et de polluants atmosphériques. Outre la gêne pour le voisinage par les odeurs et la fumée, cette activité contribue à la dégradation de la qualité de l'air et engendre des risques d'incendie.

Des solutions alternatives existent pour se débarrasser des déchets verts comme le compostage, le paillage ou le dépôt en déchèterie.

Le savez-vous ?

Le brûlage de 50 kg de déchets verts émet autant de particules que :

- 14 000 km parcourus par une voiture essence récente
- 1800 km parcourus par une voiture diesel ancienne
- 12 mois de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière fioul performante
- 3 semaines de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière au bois performante.



Déjections canines

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants, et ce, par mesure d'hygiène publique (article R632-1 modifié en 2007). L'abandon de déjections sur la voie publique est considéré comme une infraction par le code pénal (Article R632-1), pouvant être sanctionnée par une contravention de 2^{ème} classe 35 € puis 75 € en cas de non-paiement.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.



Sécurité des piétons et respect des règles de stationnement

Force est de constater que bon nombre de véhicules sont stationnés sur les trottoirs et rendent difficile voire empêchent le déplacement des piétons en toute sécurité sur ces trottoirs. Rappelons que le code de la route prévoit un stationnement sur le trottoir ou à cheval entre la route et le trottoir, **si et seulement si un marquage au sol l'autorise**. Dans le cas contraire, il est interdit de garer un véhicule sur les trottoirs.

Le cas particulier des arrêts de courte durée (boulangerie, fleuriste par exemple) pourra déroger à cette règle mais en aucun cas le stationnement prolongé.

Pensez aux piétons et à leur sécurité, en respectant les règles usuelles du stationnement.

Les servitudes du droit privé relatives aux plantations

Nul propriétaire, quelle que soit sa propriété, ne peut avoir des arbres, arbustes ou arbrisseaux, haies vives plantés ou ayant poussé naturellement, près de la limite de la propriété voisine ou du domaine public qu'à la distance prescrite par les règlements particuliers (préfets, mairies, etc...) ou par des usages constants et reconnus. Sauf règlements particuliers, actuellement existants ou usage constants et reconnus, l'article 671 du CODE CIVIL impose d'abord, quant aux plantations qui dépassent deux mètres, une distance de deux mètres, puis, pour celle d'une hauteur inférieure ou égale à deux mètres, une distance de 50 centimètres, peu importe la nature et l'éventuelle exploitation des propriétés, ces distances étant applicables par exemple aux forêts et aux bois.

Toute plantation est interdite dans la bande de 50 centimètres.

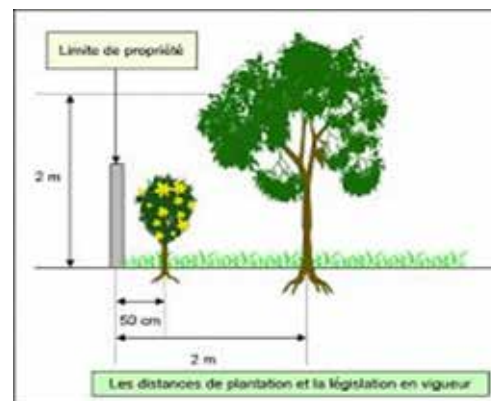
La hauteur «intrinsèque des arbres» à laquelle les articles 671 et 672 du CODE CIVIL font «référence» se calcule «indépendamment du relief des lieux» même en cas de différence de «niveau» des fonds, en mesurant «la distance séparant leur pied de leur sommet».

Le calcul des distances.

Ce calcul qui s'opère au regard de la hauteur des arbres, sans distinction entre ceux dits à haute tiges et les autres,

intervient «à partir du cœur de l'arbre jusqu'au mur de clôture mitoyen».

Si la clôture n'est pas mitoyenne, elle est comprise toute entière ou totalement exclue selon qu'elle appartient ou non à l'auteur des plantations».



Si ces critères ne sont pas respectés, le voisin peut exiger que les plantations soient arrachées ou réduites à la bonne distance et hauteur.

Toutefois, l'article 672 du Code civil rend cette action impossible s'il y a prescription trentenaire. Ainsi, si l'arbre est planté depuis plus de 30 ans, les voisins ne peuvent plus en demander la suppression.

Si la plantation est à moins de 50 cm de la limite séparative, le point de départ de la prescription trentenaire est la date de plantation.

Infos pratiques

Panneau Pocket depuis un ordinateur

Déjà disponible sur smartphone et tablette, votre PanneauPocket est à présent aussi accessible sur tous les ordinateurs. La boucle est bouclée ! Ce site internet très accessible a été pensé pour tous ceux qui n'ont pas de smartphones ou de tablettes et qui souhaitent rester informés depuis leur ordinateur.

Sa présentation est très claire et intuitive : il ne faut que 2 clics pour accéder aux panneaux de sa commune.

Comment fonctionne le site ?

Saisissez le nom de la commune, ou promenez-vous sur la carte de France puis cliquez sur la localisation qui vous intéresse. Tout apparaît ensuite dans le téléphone au milieu de l'écran.

Comment personnaliser l'espace commune ?

Plus bas dans le site, vous trouverez la liste des communes et intercommunalités classées par département. Cliquez sur le nom de l'entité qui vous intéresse et vous vous retrouverez sur sa page.

L'adresse du site internet se limite à app.panneaupocket.com, n'insérez pas de www. avant app.panneaupocket.com dans votre barre de recherche internet car vous ne pourrez pas nous trouver.

PANNEAU POCKET DEPUIS UN PORTABLE OU UNE TABLETTE

A fin décembre, vous êtes plus de 348 à avoir mis Surbourg en favoris de l'application PanneauPocket. Bravo ! Nous espérons que cet outil de communication vous donne satisfaction.

Pour rappel à ceux qui souhaitent installer l'application sur leur portable, il convient de télécharger et d'installer l'application depuis un store. Cette opération est bien entendue gratuite. Ensuite, rechercher « Surbourg » et cliquer sur le cœur pour avoir votre village préféré en favoris.

Association l'école du chat libre

Peut-être avez-vous entendu parler de Pixar, le chat libre le plus choyé et surveillé d'Alsace... ? L'association l'École du chat libre d'Alsace qui s'en est occupé lutte contre la surpopulation de chats errants en Alsace. Par la stérilisation, ils deviennent des chats libres, et leur existence est enfin reconnue. L'association fournit une aide aux personnes s'occupant de chats errants.

Mentions légales

Association de protection animale inscrite au Tribunal d'Instance de Haguenau, en février 1997 :

volume 26, feuillet 1299 / Numéro Siret : 8217 7122 7000 13

Adresse postale : 52 Rue de la Paix 67770 Sessenheim France

Contactez l'association :

Téléphone : 03 88 86 04 64 / E-mail : lecla@free.fr

Le conciliateur de justice

« un passage obligé lorsqu'un litige surgit »

5 bonnes raisons de tenter la conciliation

GRATUIT

RAPIDE

SANS ALEAS

DROITS PRESERVES

ACCORD OFFICIEL

La loi de modernisation de la justice du XXI^{ème} siècle milite pour une justice plus proche et plus efficace. La CONCILIATION DE JUSTICE est un mode de règlement à l'amiable des litiges de la vie quotidienne. Elle est obligatoire pour les litiges de moins de 5000 € depuis janvier 2020.

Le Conciliateur de Justice est un auxiliaire de justice assermenté et bénévole nommé par le premier président de la Cour d'Appel.

COMMENT SAISIR LE CONCILIEUR ?

Le conciliateur de justice est saisi de la propre initiative d'une des parties.

Son intervention ne nécessite aucune formalité : une simple prise de rendez-vous en mairie, Tribunal d'Instance, Maison de la Justice et du Droit, service social, etc... ou en recherchant un lieu de permanence sur le site www.conciliateurs.fr ou en le saisissant en ligne sur le même site. Il peut aussi être saisi par un juge d'instance dans le cadre d'une conciliation déléguée.

Il intervient dans les domaines suivants :

- litiges entre bailleurs et locataires
- litiges de la consommation
- litiges entre personnes
- litiges et troubles du voisinage
- litiges relevant du droit rural
- litiges en matière prud'homale
- problèmes de copropriété
- litiges entre commerçants

Contactez un Conciliateur de Justice est totalement GRATUIT et CONFIDENTIEL.

Pour la commune de Surbourg le Conciliateur de Justice est Monsieur Roger ESCHBACH que vous pouvez contacter soit au 06.41.17.81.39 ou par courriel:

roger.eschbach@conciliateurdejustice.fr

afin de prendre rendez-vous, la permanence se tenant en mairie de Soultz-sous-Forêts

Adresse de la mairie de Surbourg :

2 Rue du Général de Gaulle
67250 Surbourg

Contactez la mairie de Surbourg :

Téléphone : 03 88 80 42 60
E-mail : mairie@surbourg.fr

Permanence du maire et des adjoints :

sur rendez-vous

MAIRIE - Horaires d'ouverture

lundi, mercredi	8h30 - 12h00 et 13h30 - 18h00
mardi et jeudi	8h30 - 12h00
vendredi	8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h00

AGENCE POSTALE

lundi au samedi	10h00 à 12h00
-----------------	---------------

Agenda



Janvier	10	VJS, repas moules frites	salle des fêtes
	24	USS, repas	salle des fêtes
Février	6	AAPPMA, kesselfleisch	étang
	6	Comité des fêtes, concert rock-pop	salle des fêtes
	28	Repas paroissial, carpes-frites	salle des fêtes
Mars	6 et 7	Comité des fêtes, week-end gospel	salle des fêtes
	14	Concert Musique Ste Cécile	salle des fêtes
	20	USS, soirée dansante	salle des fêtes
Avril	4	CESAS, bourse aux vêtements	salle des fêtes
	10	Marcheurs, marche de nuit	salle des fêtes
	18	Profession de foi	abbatiale
	24 et 25	Comité des fêtes, week-end festif	salle des fêtes
Mai	5	1 ^{ère} communion (2020)	abbatiale
	8	AAPPMA, concours de pêche	étang
	16	1 ^{ère} communion (groupe 1)	abbatiale
	30	2 ^{ème} communion (groupe 2)	abbatiale
Juin	5	AAPPMA, concours de pêche des enfants	étang
	5 et 6	Musique fête d'été	
	19	Fête des pompiers	salle des fêtes
Juillet	3 et 4	TCS, tournoi double et repas	
	14	Fête Nationale	salle des fêtes
	17	Messe St Arbogast	
	25	SHR, fête hippique	
	31	Kirwe	salle des fêtes
Août	1 et 2	Kirwe	salle des fêtes
	15	Messe de l'Assomption	chapelle
Septembre	5	AAPPMA, méchoui	étang
	5	Comité des fêtes, Concert de jazz, O Franc	salle des fêtes
	12	CESAS, bourse aux vêtements	salle des fêtes
	26	Repas paroissial	salle des fêtes
Octobre	2 et 3	VJS, exposition	salle des fêtes
	4	VJS, activité à destination des écoles	salle des fêtes
	9	Salama, repas de bienfaisance	salle des fêtes
	17	Musique, repas choucroute	salle des fêtes
	24	SHR, baeckeofe	salle des fêtes
	30 et 31	Théâtre	salle des fêtes
Novembre	1 au 14	Théâtre	salle des fêtes
	7	AAPPMA, repas estomac de porc farci	
	12	Pompiers, repas	salle des fêtes
	27 et 28	Marché de Noël	
Décembre	12	Fête de Noël des Aînés	salle des fêtes
	19	Concert de Noël	

***Ce calendrier est établi comme s'il n'y avait aucune restriction sanitaire.
Il nous permettra de démarrer dès que le gouvernement les lèvera.***